RAPPORT ANNUEL **2025**

Intercommunale pure de financement

enodia

Rapport annuel 2025

sommaire

Activités
p. 5

Associés
p. 9

Gouvernance
p. 13

3.1. Composition des organes de gestion et de contrôle 14
3.2. Assemblées générales 17

Rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration exercice 2025
p. 19

4.1. Rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration - exercice 2025 (comptes annuels et consolidés) 20

Annexes

4.2. Organigramme fonctionnel ENODIA au 31 décembre 2025 35
4.3. Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations - exercice 2025 36
4.4. Rapport annuel 2025 du Comité de Rémunération..... 38
4.5. Rapport de rémunération 2025 du Conseil d'Administration.... 43

Comptes annuels statutaires 2025
p. 59

5.1. Bilan après répartition au 31 décembre 2025 60
5.2. Compte de résultats au 31 décembre 2025 62
5.3. Affectations et prélèvements 63
5.4. Annexes aux comptes annuels 64
5.5. Règles d'évaluation 78
5.6. Bilan social 80

Rapport de rémunération
p. 85

(Conformément à l'article 3:12, §1er, 9° du Code des Sociétés et des Associations)

Rapport du commissaire (comptes annuels statutaires 2025)
p. 91

Rapport du collège des commissaires à l'Assemblée générale des coopérateurs sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Comptes annuels consolidés 2025
p. 97

8.1. Bilan consolidé après répartition au 31 décembre 2025 98
8.2. Compte de résultats consolidé au 31 décembre 2025 100
8.3. Annexe aux comptes consolidés 102
8.4. Règles d'évaluation et latences fiscales 116

Rapport du commissaire (comptes consolidés 2025)
p. 139

Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale des coopérateurs sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Liste des adjudicataires de marchés publics
p. 145

NRT
enodia

01

Activités

enodia

ENODIA est une intercommunale pure de financement détentrice d'un portefeuille de participations, directes et indirectes, dans les secteurs des télécoms, de la production d'énergie renouvelable et dans divers pôles économiques à caractère public. Son siège est situé au 46, boulevard Piercot à Liège.

ENODIA favorise le développement économique tant au niveau régional que national. La société investit dans des secteurs d'avenir avec pour mission d'assurer aux pouvoirs publics, aux entreprises et au grand public, des services pointus générateurs de valeur ajoutée.

Production d'énergie renouvelable

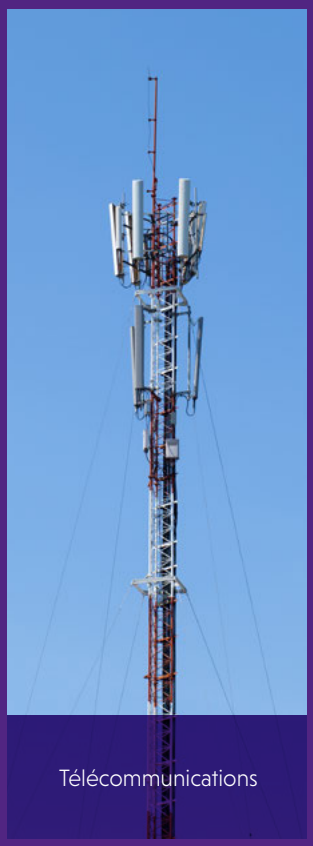

Télécommunications

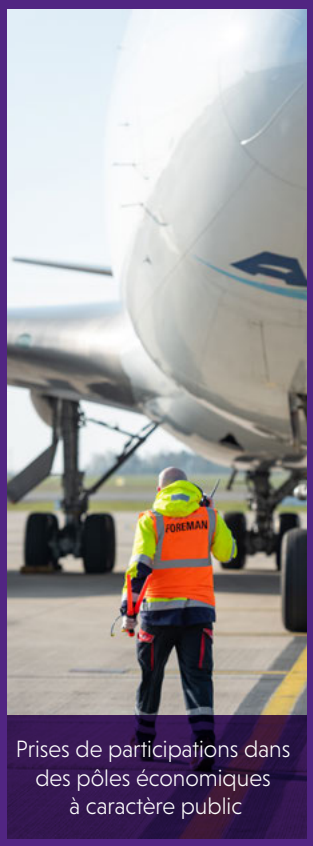

Prises de participations dans des pôles économiques à caractère public

Nos valeurs de référence

En tant qu'acteur public agissant sous forme de société coopérative au service et au bénéfice des Communes associées et de la Province de Liège, tous nos projets, actions, démarches sont dictés par des valeurs fondamentales indissociables et considérées d'importance égale :

Une responsabilité sociale forte

ENODIA s'engage dans son action à sensibiliser ses sociétés participées, leur personnel et leur clientèle à soutenir le développement de projets sociétaux visant à l'amélioration des services à rendre aux citoyens axés sur le progrès social, technologique et économique. Son action vise notamment, autant que faire se peut, au renforcement du tissu social et à la conscientisation du respect des droits sociaux et des devoirs écologiques.

L'intérêt général

Cette valeur essentielle est avant tout un état d'esprit qui vise à dépasser les particularismes pour les intégrer dans la dimension du "bien commun". Elle exige dès lors d'envisager nos actions et nos projets de façon globale, dans une dynamique participative, dans la transparence et guidée par des règles de bonne gouvernance, ce qui suppose l'intégration ainsi que la reconnaissance de la complexité de notre environnement économique et social.

L'innovation

ENODIA se positionne, de manière volontariste, dans le cadre d'une démarche innovante. Par innovation, il faut entendre toute action de changement qui augmente la compétitivité et l'efficacité du groupe relativement à la réalisation de l'objet de chacune de ses composantes. Ce positionnement se traduit dans l'instauration d'une culture d'entreprise basée sur une vision stratégique dynamique et proactive.

Nos missions

ENODIA S.C. s'attache à générer de la valeur ajoutée par la poursuite des objectifs suivants :

- Dans le respect de ses valeurs et de ses missions spécifiques liées à la nature de son actionnariat public, **ENODIA** recherche le meilleur niveau d'efficacité et de performance en développant prioritairement son expertise dans des secteurs de service aux collectivités locales qui influencent la qualité de vie de la population, l'accès aux technologies de l'information ainsi que le respect de notre environnement.

- **ENODIA** est une intercommunale pure de financement qui investit et crée de la valeur ajoutée au travers d'un portefeuille diversifié de métiers, capitalisant sur sa connaissance et son know-how dans les domaines des télécommunications et de la production d'énergie renouvelable.

- **ENODIA** poursuit un objectif de croissance de la valeur de l'entreprise visant à assurer un revenu stable et régulier au profit de ses associés publics, tout en s'adaptant aux changements législatifs et décrétaux.

enodia

02

Associés

Associés

À la date du
31 décembre 2025,
ENODIA comprend
76 associés du secteur public :

- la Province de Liège,
- 74 Communes,
- la Région wallonne.

Communes associées

AM AY
ANDENNE
ANS
ANTHISNES
AUBEL
AWANS
AYWAILLE

BAELEN
BASSENGE
BERLOZ
BEYNE HEUSAY
BLEGNY
BRAIVES
BURDINNE

CHAUDFONTAINE
COMBLAIN-AU-PONT
CRISNÉE

DALHEM
DISON
DONCEEL

ENGIS
ESNEUX
EUPEN

FAIMES
FEXHE-LE-H^{T}-CLOCHER
FLÉMALLE
FLÉRON

GEER
GRÂCE-HOLLOGNE

HANNUT
HÉRON
HERSTAL
HERVE
HUY

JALHAY
JUPRELLE

KELMIS

LIÈGE
LIMBOURG
LONTZEN

MALMEDY
MARCHIN
MODAVE

NANDRIN
NEUPRÉ

OHEY
OLNE
OREYE
OUPEYE

PEPINSTER
PLOMBIERES

RAEREN
REMICOURT

SAINT-GEORGES S/MEUSE
SAINT-NICOLAS
SERAING
SOUMAGNE
SPA
SPRIMONT
STAVELOT

THEUX
THIMISTER-CLERMONT
TROIS-PONTS
TROOZ

VERLAINE
VERVIERS
VILLERS-LE-BOUILLET
VISÉ
VOEREN (Fourons)

WAIMES
WANZE
WAREMME
WASSEIGES
WELKENRAEDT

enodia

03

Gouvernance

3.1. Composition des organes de gestion et de contrôle

Le titulaire de la fonction dirigeante locale

Mme Carine HOUGARDY, Directeur général f.f.
Les composantes de la rémunération du fonctionnaire dirigeant local sont détaillées dans le rapport de rémunération annexé au rapport de gestion du Conseil d'administration (voir page 48).

Le Contrôleur aux Comptes

Le Collège formé par les cabinets révisoraux RSM Inter-Audit SRL (représenté par M. Thierry LEJUSTE) et LIBRA – Audit & Assurance SRL (représenté par M. Hanine ESSAHELI) pour les exercices comptables 2024, 2025 et 2026 (comptes annuels et comptes consolidés). La rémunération à ces fonctions a été fixée au montant total de 183.516 € HTVA.

Conformément au C.D.L.D., l'ensemble des mandats au sein des organes ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale ordinaire du premier semestre 2025.

Situation du 1er janvier au 25 juin 2025

Le Conseil d'Administration

Durant l'année 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises.

Présidente

Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Échevine

Vice-Président

M. Jean-Claude JADOT, Président du Conseil provincial

Administrateurs

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

M. Alain DECERF[1], Échevin
Mme Nathalie DUBOIS, Échevine
Mme Caroline LEBEAU, Conseillère communale
M. Damien ROBERT, Conseiller communal
M. Fabian CULOT, Conseiller communal
M. Samuel MOINY, Bourgmestre

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

Mme Laura CRAPANZANO[1], Députée provinciale
M. Luc GILLARD, Député provincial
M. Maxime DEGEY, Conseiller provincial
Mme Murielle FRENAY[1], Conseillère provinciale

Observateur

M. Samuel DE TOFFOL, Échevin

1 Du 13 mars au 25 juin 2025.

Le Comité d'Audit

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Présidente
M. Samuel MOINY[2] , Membre

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

M. Jean-Claude JADOT, Membre

Le Comité de Rémunération

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Présidente
M. Samuel MOINY[2],
M. Fabian CULOT, Membres

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

M. Maxime DEGEY,
M. Luc GILLARD, Membres

Situation du 25 juin au 31 décembre 2025

Le Conseil d'Administration

Président

M. Eric HAUTPHENNE, Bourgmestre

Vice-Présidente

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale-Présidente

Administrateurs

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

M. Sébastien BLAVIER, Échevin
M. Philippe BOURY, Bourgmestre
M. Pierre ERLER, Conseiller communal
M. Serge FILLOT, Bourgmestre
M. Damien ROBERT, Conseiller communal
M. Vincent SWARTENBROUCKX, Conseiller communal

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

Mme Laura CRAPANZANO, Députée provinciale
M. Guillaume DHEUR, Conseiller provincial
Mme Valérie HEUCHAMPS, Conseillère provinciale
M. Jean-Claude JADOT, Président du Conseil provincial

Observatrice :

Mme Muriel FRENAY, Conseillère provinciale

2 Du 22 avril au 25 juin 2025.

Le Comité d'Audit

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

M. Pierre ERLER
M. Serge FILLOT, Membres

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

M. Jean-Claude JADOT, Président[3]

Le Comité de Rémunération

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

M. Eric HAUTPHENNE, Président
M. Philippe BOURY,
M. Pierre ERLER, Membres

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

Mme Katty FIRQUET,
Mme Laura CRAPANZANO, Membres

3 À partir du 22 août 2025.

3.2. Assemblées générales

L'intercommunale a tenu deux Assemblées générales au cours de l'année 2025 portant sur les points suivants :

Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2025 :

1. Elections statutaires : renouvellement du Conseil d'administration ;
2. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration – exercice 2024 (comptes annuels statutaires et consolidés) ;
3. Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2024 ;
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
5. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
7. Approbation du rapport spécifique 2024 sur les prises de participations prévu à l'article L1512-5 du C.D.L.D. ;
8. Approbation du rapport de rémunération 2024 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. ;
9. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2024 ;
10. Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et LIBRA Audit & Assurance) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2024 ;
11. Pouvoirs.

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2025 :

A. Assemblée générale ordinaire :

1. Fixation des modalités de rémunération des mandats au sein des organes ;
2. Pouvoirs.

B. Assemblée générale extraordinaire :

1. Prorogation de la Société – modification de l'article 5 des Statuts ;
2. Pouvoirs.

Marsupilami : © 2026 Pathé Films - Baf Prod - TF1 Films Production - Artemis Productions

enodia

04

Rapport annuel de gestion

du Conseil d'Administration

4.1. Rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration exercice 2025

(comptes annuels et consolidés)

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après notre rapport de gestion de l'exercice 2024 ainsi que les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

1. Résumé et commentaires des comptes[1] annuels au 31 décembre 2025

a. Bilan

Les comptes de l'exercice 2025 d'ENODIA s'établissent comme suit :

Le total du bilan s'élève à 1.345.759.129 €.

Les principales **rubriques de l'actif** sont :

- Les actifs immobilisés à hauteur de 1.192.242.346 € comprenant principalement des immobilisations financières
- Les actifs circulants pour un total de 153.516.783 € se décomposent comme suit :
  - Les créances à un an au plus : 5.308.534 € dont 2.396.266 € de créances commerciales et 2.912.268 € d'autres créances
  - Les placements de trésorerie : 142.266.770 €
  - Les valeurs disponibles : 4.544.206 €
  - Les comptes de régularisation : 1.397.273 €

Les principales **rubriques du passif** sont :

- Les capitaux propres qui s'élèvent à 1.222.418.803 € comprenant l'apport en capital de 261.424.370 € représenté par 22.585.152 actions, 907.529.767€ de réserves et un résultat reporté de 53.464.665 €[2]
- Les provisions et impôts différés s'élèvent à 9.305.891 €
- Les dettes à plus d'un an s'élèvent à 100.703.149 €
- Les dettes à un an au plus : 13.124.825 €, dont 1.273.585 € de dettes commerciales, 569.428 € d'impôts, 4.887.000 € de rémunérations et charges sociales et 6.394.813 € d'autres dettes
- Les comptes de régularisation : 206.461 €

1 Les valeurs exprimées dans le présent rapport ont été arrondies à l'unité en référence aux comptes sous format BNB.

2 Avant proposition d'affectation du résultat.

b. Compte de résultats

Les **ventes et prestations** de 21.903.131 € comprennent :

- Des autres produits d'exploitation pour 21.893.935 €
- Des produits d'exploitation non récurrents pour 9.196 €

Le **coût des ventes et des prestations** d'un montant de 29.265.383 € se décompose comme suit :

Services et biens divers :	2.047.031 €
Rémunérations et charges sociales :	24.842.742 €
Amortissements et réductions de valeurs :	78 €
Provisions pour risques et charges :	2.355.152 €
Autres charges d'exploitation :	20.380 €

Le r**ésultat d'exploitation** se solde par une perte de 7.362.253 €

Les **produits financiers** de 40.308.096 € sont composés de :

Produits des immobilisations financières :	35.253.360 €
Produits des actifs circulants :	3.674.873 €
Autres produits financiers :	1.379.863 €

Les **charges financières** s'élèvent à 3.282.376 €

Le **résultat financier** s'élève à 37.025.720 €

Le **résultat de l'exercice** avant impôts se solde par un bénéfice de 29.663.467 €

Le **bénéfice après impôts** s'élève à 29.600.993 €

c. Affectation du résultat

Résultat de l'exercice :	29.600.993 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	23.863.673 €
Rémunération des actionnaires :	-32.094.794 €
Affectation aux autres réserves :	-
Bénéfice à reporter :	21.369.872 €

2. Évolution du personnel de l'Intercommunale – lignes de développement

a. Bilan social

Le nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au 31 décembre 2025 s'élève à 174 membres du personnel (170,94 ETP) soit 123 statutaires et 51 contractuels.

Il est renvoyé au bilan social repris aux comptes annuels pour plus de détails quant à la répartition par catégorie de personnel (cadres, employés, ouvriers, ...).

L'exercice 2025 a enregistré 3 sorties en équivalents temps plein, correspondant à 2 mises à la pension et 1 fin de contrat à durée déterminée. Le nombre moyen de membres du personnel occupés sur l'année 2025 a été de 171,91 équivalents temps plein.

Le Comité Supérieur de Concertation s'est réuni à deux reprises *(le 22 janvier et le 13 mars 2025)*, le Comité Particulier de Négociation à quatre reprises *(les 24 et 30 avril, le 7 octobre et le 27 novembre 2025)*, des Comité communs ont également eu lieu à quatre reprises *(les 18 et 27 février, le 11 mars et le 17 juin 2025)*.

En 2025, le Comité S.I.P.P.T. (Service Interne de Prévention et de Protection au Travail) s'est, quant à lui, réuni une fois ; le 13 mars 2025.

b. Dialogue social – Protocoles d'accord conclus avec les Organisations syndicales

Cinq Protocoles d'accord ont été conclus avec les Organisations syndicales au terme de négociations/concertations menées en 2025.

Ceux-ci ont respectivement portés sur (i) la détermination des Profils de rôle des membres du personnel affectés à l'activité TMT *(à l'exception de ceux affectés au CSO/CBU)* repris de l'ex-BRUTELE, ainsi que des RDP's de cette « population » éligibles au travail à domicile, l'adaptation des Profils de rôle de certains membres du personnel « historiques » affectés à l'activité « TMT » ; (ii) la détermination des RDP's de l'activité « TMT » éligibles à un véhicule de fonction ; (iii) la détermination des Profils de rôle des membres du personnel affectés au CSO/CBU-partie restante et de celui restant du Département TECH repris de l'ex-BRUTELE, ainsi que des RDP's de cette « population » éligibles au travail à domicile, l'adaptation de l'organigramme « TMT » afin d'y intégrer les membres du personnel repris de l'ex-BRUTELE ; (iv) la suppression des prestations en horaire décalé pour certains membres du personnel de l'ex-BRUTELE lesquelles ont été remplacées par une « Garde Maintenance TMT » ainsi que le toilettage notamment y associé du Règlement de travail. Il est à souligner enfin (v) qu'une nouvelle *car policy* « full électrique » a été adoptée en novembre 2025. Cette *car policy* (relative aux véhicules de société et de fonction) repose sur un catalogue de véhicules calqué sur celui applicable au sein d'ORANGE BELGIUM.

3. Principaux éléments survenus au cours de l'exercice 2025

Le Conseil d'Administration tient à relever les éléments pertinents suivants intervenus en cours d'exercice :

a. Cession par NETHYS de 15/25ème de sa participation directe dans ORANGE BELGIUM

Pour rappel, depuis l'opération d'apport par NETHYS de ses actions VOO HOLDING (25% + 1 action) au capital d'ORANGE BELGIUM, NETHYS détenait une participation directe de 11,08 % dans ORANGE BELGIUM. En vertu du nouveau pacte d'actionnaires conclu à cette occasion, NETHYS bénéficiait d'une option de vente de tout ou partie de ses actions ORANGE BELGIUM.

En 2025, NETHYS a souhaité exercer son option de vente sur 15/25ème de ses actions. Cette opération a fait l'objet d'un avis conforme favorable du Conseil d'administration d'ENODIA en date du 20 mai 2025, considérant (i) l'intérêt financier que présentait l'exercice de l'option pour NETHYS et (ii) le maintien des matières réservées[3] au bénéfice de NETHYS au niveau du Conseil d'administration d'ORANGE BELGIUM.

Le 6 octobre 2025, cette opération de cession a été rendue effective pour un montant de quelque 170 M€, perçu par l'actionnaire NETHYS. A l'issue de celle-ci, NETHYS détenait encore 4,43% d'ORANGE BELGIUM (représentant 10/25ème de ses actions ORANGE BELGIUM).

b. Composition des organes d'ENODIA

- Conformément à la décision d'Assemblée générale du 25 juin 2025, il a été procédé à l'installation des **Administrateurs** suivants :

  - M. Sébastien BLAVIER, Echevin à Grâce-Hollogne (MR) ;
  - M. Philippe BOURY, Bourgmestre de Theux (MR) ;
  - Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Présidente (MR) ;
  - M. Jean-Claude JADOT, Président du Conseil provincial (MR) ;
  - Mme Laura CRAPANZANO, Députée provinciale (PS) ;
  - M. Serge FILLOT, Bourgmestre d'Oupeye (PS) ;
  - M. Eric HAUTPHENNE, Bourgmestre de Héron (PS) ;
  - M. Vincent SWARTENBROUCKX, Conseiller communal à Jalhay (PS) ;
  - M. Guillaume DHEUR, Conseiller provincial (Les Engagés) ;
  - M. Pierre ERLER, Conseiller communal à Stavelot (Les Engagés) ;
  - Mme Valérie HEUCHAMPS, Conseillère provinciale (PTB) ;
  - M. Damien ROBERT, Conseiller communal à Seraing (PTB).

  – Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (Ecolo), en qualité d'Observatrice.

- Le Conseil d'administration nouvellement installé a désigné le 25 juin 2025 :

  - M. Eric HAUTPHENNE en qualité de **Président** du Conseil d'administration ;
  - Mme Katty FIRQUET en qualité de **Vice-Présidente** du Conseil d'administration.

- Le Conseil d'administration a également décidé de nommer en qualité de **membres du Comité de rémunération** :

  – M. Eric HAUTPHENNE, M. Philippe BOURY et M. Pierre ERLER pour les représentants des Communes ;
  – Mme Katty FIRQUET et Mme Laura CRAPANZANO pour les représentants de la Province de Liège.

3 Celles-ci sont explicitées en page 32.

- Le Conseil d'administration a enfin décidé de nommer en qualité de **membres du Comité d'audit** : MM. Serge FILLOT, Pierre ERLER et Jean-Claude JADOT, lesquels membres ont désigné en leur sein M. JADOT, en qualité de Président.

Par un courrier du 5 août 2025, le SPW a notifié à ENODIA que les délibérations prises par l'Assemblée générale du 25 juin 2025 et par le Conseil d'administration réuni à l'issue de cette dernière portant sur la composition des organes (Comité d'audit et Comité de rémunération ainsi que la désignation du Président et de la Vice-Présidente) de l'Intercommunale n'ont fait l'objet d'aucune mesure de tutelle.

c. *Opération de scission de VOO SA par ORANGE BELGIUM*

ORANGE BELGIUM a, courant 2025, mis en œuvre un ensemble d'opérations menant à une évolution de la structure juridique de son groupe, dont une scission de VOO S.A. au bénéfice, d'une part, d'ORANGE Netco SA pour ce qui concerne les actifs de réseaux fixes, et d'autre part, d'ORANGE BELGIUM pour toutes les autres activités.

Cette opération a eu notamment pour conséquence qu'ORANGE BELGIUM est devenue le 1er juillet 2025 la contrepartie unique d'ENODIA au titre de la convention d'entreprise en sous-traitance conclue initialement entre ENODIA et VOO SA. Une nouvelle sûreté a par ailleurs été conclue à cette occasion entre ENODIA et ORANGE BELGIUM.

d. *« Comité de gestion financière » des fonds destinés au financement des pensions du personnel statutaire de l'ex-BRUTELE*

Pour rappel, des fonds à hauteur de 101,4 M€ ont été retenus en 2023 par ENODIA sur le prix payé aux Communes associées de BRUTELE[4] pour l'acquisition de leurs parts.

Ces fonds (i) visent à couvrir la charge relative aux cotisations de responsabilisation afférentes au personnel statutaire issu de BRUTELE pour sa « carrière passée » (c-à-d avant transfert au sein d'ENODIA) ainsi que celle relative aux primes d'assurance hospitalisation des pensionnés BRUTELE avant la date du *closing*, et (ii) sont placés (via le gestionnaire de fonds DPAM) sous le contrôle d'un Comité de gestion constitué de deux représentants d'ENODIA et deux représentants des Communes anciennement associées de BRUTELE.

En février 2025, le Comité de gestion a décidé de liquider un montant total de 1.723.656,04 € pour permettre à ENODIA de couvrir (i) les cotisations de responsabilisation BRUTELE pour les années 2022 et 2023, ainsi que la charge liée aux assurances hospitalisation (pensionnés BRUTELE) pour les années 2023 et 2024, ainsi que (ii) des acomptes visant à couvrir les cotisations de responsabilisation BRUTELE pour l'année 2025, ainsi que la charge liée aux assurances hospitalisation (pensionnés BRUTELE) pour l'année 2025.

e. *Report de l'établissement du Plan stratégique 2026-2028*

Le Conseil d'administration a été placé dans l'impossibilité de formuler une proposition de Plan stratégique pour les années 2026 à 2028 à l'Assemblée générale ordinaire du second semestre 2025 dans des conditions sérieuses, et ce au risque de méconnaitre les intérêts du Groupe ENODIA et de ses Associés.
Information en a été donnée à l'Autorité de tutelle, laquelle a reconnu que les raisons retenues par le Conseil d'administration d'ENODIA constituaient un motif valable de décalage du calendrier initial.
Comme annoncé aux Associés le 13 novembre 2025, le Plan stratégique 2026-2028 est présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2026.

4 « Société Intercommunale Pour la Diffusion de la Télévision » regroupant 30 Communes (9 bruxelloises et 21 wallonnes) ; société absorbée par ENODIA le 1er juin 2023.

f. *Prorogation de l'Intercommunale*

Le Conseil d'administration a sollicité de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 16 décembre 2025 la prorogation de l'Intercommunale pour un nouveau terme de 30 ans. La décision favorable de l'Assemblée générale, adoptée à une large majorité, a fait l'objet d'un arrêté d'approbation du Ministre de tutelle en date du 19 janvier 2026.

4. Évolution et définition du périmètre de consolidation

Pour l'exercice 2025, le périmètre de consolidation porte désormais sur 61 entités :

- Pour 45 d'entre elles, il s'agit d'une intégration globale ;
- Pour 6 d'entre elles, d'une intégration proportionnelle ;
- Pour 10 d'entre elles, d'une mise en équivalence.

Par rapport à l'exercice clôturé précédent[5], le périmètre de consolidation a été affecté par différentes opérations. En effet, pour l'exercice 2025 :

- Les sociétés L'AVENIR ADVERTISING SA et NEB FONCIERE SA sont sorties du périmètre ;
- La société ELICIO POWER IN MOTION est entrée dans le périmètre.

*

Le Conseil d'administration relève les opérations significatives suivantes intervenues au cours de l'exercice 2025 et ayant influencé les comptes consolidés d'ENODIA :

- La vente de 15/25ème des actions ORANGE BELGIUM par NETHYS a impacté les comptes consolidés, puisque que les comptes de OBE sont désormais inclus dans le périmètre à concurrence de 4,43%, alors que sur l'année 2024, ils avaient intégré à concurrence de 11,08% ;

- À l'instar de ce qui existait en 2024, les comptes consolidés de SOCOFE sont intégrés par la méthode de mise en équivalence. Or, en dérogation à l'article 3:147 du CSA, les comptes consolidés de SOCOFE n'intègrent pas PUBLI-T et PUBLIGAZ sur la base de leurs comptes consolidés ; ces derniers n'étant pas disponibles au moment de leur établissement. Il en ressort une sous-évaluation tant au niveau de la valeur des participations qu'au niveau du résultat contributif. Dès lors, cette anomalie se répercute également dans les comptes consolidés d'ENODIA.
- Le Collège révisoral émet donc de façon récurrente une réserve purement technique à ce sujet.
  Afin d'assurer une transparence maximale, l'impact de ces sous-évaluations est néanmoins répertorié dans les annexes aux comptes consolidés d'ENODIA, avec une année de décalage ; les comptes consolidés de PUBLI-T et de PUBLIGAZ de l'année précédente étant alors disponibles. Ainsi, il est mentionné dans les annexes de nos comptes les sous-évaluations relatives à l'exercice 2024, pour la participation à hauteur de 288.184.060,03€ et pour le résultat à hauteur de 61.068.411,67€.

*

5 Pour rappel, en 2024, le périmètre de consolidation portait sur 62 entités dont 45 en intégration globale, 6 en intégration proportionnelle et 11 en mise en équivalence.

Pour l'exercice 2025, le périmètre de consolidation porte sur les sociétés suivantes :

Intégration globale :

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 :

- de PUBLILEC SC dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PUBLIPART SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de NETHYS SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de NETHYS IMMO SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO WP NV dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO BASTOGNE SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO MALDEGEM NV dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO BERLARE SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO PLUS SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO SLH NV dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELNU SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO Offshore SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de BROCÉLIANDES ENERGIES LOCALES SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO FRANCE SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO BRETAGNE SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PARC EOLIEN CROIX DES 3 CHESNOTS SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PIGEON BLANC SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PARC EOLIEN BOIS DE GRISAN SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VENT D'OUEST SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO WIND DOO dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO MALI WF DOO dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO ALI VE DOO dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELECTRAWINDS KENYA LTD dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VENT DU NORD SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de TAXSHELTER.BE SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de SHELTER PROD SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ARC EN THIÉRACHE SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO LA CRAYÈRE SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO LE HAUT PLATEAU SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de Ô DE FRANCE SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO PLATEAU DE BASSENGE SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VETROPARK JUZNI BANAT DOO dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VETROPARK NADEL DOO dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO EOLICA SL dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELNU2SEA SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO WIND FOR WATER NV dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VETROPARK NADEL STARCE DOO dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VENTS D'ARDENNES NV dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VENTS D'ARMOR SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de LES ROYEUX ENERGIES SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO LA BOUDOIRE SAS dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VENT DE HESBAYE NV dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VENT DE SAMBRE NV dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO POWER IN MOTION SA dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

Intégration proportionnelle :

La méthode de consolidation par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025:

- de NEB PARTICIPATIONS SA en raison d'un contrôle conjoint.
- de NORTHER SA en raison d'un contrôle conjoint.
- de PARC EOLIEN DES GRANDS AIGUILLONS SAS en raison d'un contrôle conjoint.
- de BUCHAN OFFSHORE WIND LTD en raison d'un contrôle conjoint.
- de PARC EOLIEN LES FOSSES BLANCS SAS en raison d'un contrôle conjoint.
- de PENNAVEL SAS en raison d'un contrôle conjoint.

Mise en équivalence :

La méthode de consolidation par mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 :

- de PENQUER EOLIEN SAS dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 40 %.
- de LUMINUS SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 17,74 %.
- de NOSHAQ SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 37,11 %.
- de LIEGE AIRPORT SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 35,54 %.
- de NETWORK RESEARCH BELGIUM SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 13,17%.
- de SOCOFE dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 39,76%.
- de ORANGE BELGIUM SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 4,43%.
- de CRÉDIS SRL dans la mesure où l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.
- de L'INTÉGRALE LUXEMBOURG SA dans la mesure où l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.
- de LE TRAVAILLEUR CHEZ LUI SA dans la mesure où l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

Exclusion du périmètre de consolidation :

Il est décidé d'exclure du périmètre de consolidation les activités des sociétés suivantes au motif que leur intégration aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle :

- la SA Ai5[6],
- la SC LES AMIS DE M
- et la SA L'INTEGRALE.

6 Anciennement dénommée « OPP Start-Up Studio ».

5. Résumé et commentaires des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025

Au niveau de l'actif consolidé :

Au 31 décembre 2025, les comptes consolidés d'ENODIA affichent un total de bilan de 3.244,6 M€, contre un montant de 3.105,7 M€ l'exercice précédent.

Pour l'exercice sous revue, les **actifs immobilisés consolidés** affichent un montant de 1.565,4 M€ dont :

- 9,1 M€ d'immobilisations incorporelles,
- 9,9 M€ d'écarts de consolidation positifs,
- 553,5 M€ d'immobilisations corporelles,
- 993 M€ d'immobilisations financières dont 881,1 M€ de participations dans des sociétés mises en équivalence.

Les **actifs circulants consolidés** s'établissent à 1.679,2 M€ et se composent essentiellement de :

- 17,2 M€ de créances à plus d'un an,
- 75,8 M€ de créances à un an au plus,
- 1.405,1 M€ de placements de trésorerie,
- 161,2 M€ de valeurs disponibles,
- 19,9 M€ de comptes de régularisation

Au niveau du passif consolidé :

Les **fonds propres** (part du Groupe) s'établissent à 2.472,9 M€ dont les éléments sont :

- le capital libéré pour 238,9 M€ ;
- la prime d'émission 22,5 M€ ;
- les réserves consolidées pour 1.954,6 M€ ;
- les écarts de consolidation négatifs pour 250,5 M€ ;
- les subsides en capital de 6,4 M€.

Notons que les intérêts de tiers affichent un solde de 71 M€.

La rubrique « provisions, impôts différés et latences fiscales » totalise une somme de 51,8 M€ contre un montant de 38,8 M€ pour l'exercice précédent.

Les **dettes à plus d'un an** affichent un solde de 528 M€ contre un montant de 568 M€ pour l'exercice précédent.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 108,4 M€ contre un montant de 120,3 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du compte de résultats consolidé :

Le **chiffre d'affaires** atteint 198,1 M€, contre un montant de 203,2 M€ l'exercice précédent.

Au total, les **produits des ventes et prestations** s'élèvent à 229,1 M€.
Les **coûts des ventes et des prestations** atteignent 229,7 M€ dont les éléments sont :

- les services et biens divers pour 84,8 M€ ;
- les rémunérations pour 40,7 M€ ;
- les amortissements pour 63,9 M€ ;
- les provisions pour risques et charges pour 5,1 M€ ;

- les autres charges pour 4,8 M€ ;
- les amortissements sur les écarts de conso pour 26,1 M€ ;
- les charges d'exploitations non récurrentes pour 5,2 M€.

Le **résultat financier consolidé** présente un bénéfice de 22,7 M€ qui découle de produits financiers pour un montant de 58,6 M€ et de charges financières pour 35,9 M€.
Le **bénéfice** du Groupe sur les sociétés mises en équivalence est de 185,4 M€.

Ainsi, au regard des éléments évoqués ci-dessus, le **bénéfice consolidé** se clôture avec un bénéfice de 198,5 M€ et est réparti à concurrence de 195,4 M€ pour la part du Groupe et de 3,1 M€ pour la part des tiers.

6. Évolution et situation des participations directes d'ENODIA

Le portefeuille des participations directes d'ENODIA au 31 décembre 2025 est inchangé par rapport à l'exercice précédent et se compose de :

- 1.183.068.527 actions dans NETHYS SA *(100 %)* ;
- 3.000 parts dans SPI SC *(0,20 %)* ;
- 68 actions dans EthiasCo SRL *(0,58 %)* et
- 1.125 actions dans N.R.B. SA *(1,68 %)*.

Seule la participation significative dans NETHYS est commentée ci-après :

La volonté de NETHYS est de poursuivre sa mission de groupe public acteur dans les secteurs vitaux et structurants de l'économie liégeoise, attentif à l'emploi, tout en assurant un dividende pérenne aux Associés d'ENODIA. Le résultat net de l'activité de NETHYS en 2025 se solde par un bénéfice de 18,3 M€.

Nethys (euros)	31.12.2025
Ventes et prestations	**1.806.696,78**
Coûts des ventes et prestations	**-6.321.283,39**
Approvisionnements et marchandises	0,00
Services et biens divers	-3.096.051,32
Rémunérations et charges sociales	-1.313.282,36
Amortissements et réductions de valeur	-256.219,93
Provisions pour risques et charges	0,00
Autres charges d'exploitations	-1.655.729,78
Résultat financier	**87.559.489,21**
Produits financiers	90.489.805,15
Charges financières	-2.930.315,94
Résultat non récurrent	-62.067.370,7
Résultat avant impôts	**20.977.531,86**
Impôt	-2.704125,10
Résultat net de l'exercice	**18.273.406,76**

Ce résultat est principalement composé des éléments suivants :

- Des ventes et prestations à hauteur de + 1,8 M€ (contre + 2,7 M€ en 2024) : revenus principalement générés par l'activité de NETHYS Energy (+ 1 M€), les refacturations intragroupes (+ 0,5 M€) et les loyers perçus sur les immeubles (+ 0,2 M€) ;
- Des coûts des ventes et prestations de - 6,3 M€ (contre - 8,1 M€ en 2024) ;
- Un résultat financier positif de + 87,6 M€ (contre + 71,1 M€ en 2024), composé principalement des éléments suivants :
  - Les dividendes perçus des filiales à hauteur de + 60,7 M€ (contre + 53,2 M€ en 2024) ;
  - Le résultat des placements financiers pour un total net de + 24 M€ (contre + 19,2 M€ en 2024).
- Un résultat non récurrent négatif de – 62,1 M€ (contre + 6,4 M€ en 2024), composé principalement des éléments suivants :
  - Une réduction de valeur de -54,5 M€ a été actée sur la participation résiduelle de 4,43 % détenue dans ORANGE BELGIUM SA, afin d'aligner sa valeur comptable sur une estimation de sa valeur de marché, déterminée sur la base du cours de bourse moyen observé au cours des trois derniers mois de l'exercice. Cette comptabilisation intervient dans un contexte où le prix plancher contractuel n'est plus applicable à la date de clôture, suite à l'absence d'exercice de l'option de vente correspondante et s'inscrit dans une approche prudente, la valeur spécifique potentiellement attachée aux droits de gouvernance détenus par NETHYS ne pouvant être estimée de manière fiable à la date de clôture ;
  - Un montant de - 10 M€ a été comptabilisé en résultat non récurrent au titre de la constitution d'une provision pour le risque d'appel de la garantie fiscale accordée à ORANGE BELGIUM lors de la cession de la participation majoritaire dans VOO SA. Cette décision reflète une application prudente des principes comptables, au regard de l'évolution défavorable de la jurisprudence et de l'appréciation d'un risque contractuel plafonné, désormais jugé probable à la date de clôture. Elle ne préjuge pas de l'issue définitive du dossier ;
  - La liquidation de la filiale EBI a généré un boni de liquidation de + 1,8 M€, résultant principalement de la récupération des créances de NETHYS, les avances consenties ayant été reconnues comme prêts ordinaires dans la procédure de liquidation.

*

Sur un **résultat net de l'exercice** 2025 de 18,3 M€, le Conseil d'administration de NETHYS a décidé de proposer un dividende total de 40.170.388,75 €[7] à son actionnaire ENODIA.

7. Synthèse des avis conformes favorables prononcés en 2025

En 2025, le Conseil d'administration s'est, en application de l'article L1532-5 du CDLD, prononcé favorablement sur les opérations suivantes :

1. une prise de participation par ELICIO, de 100% dans une nouvelle société de projet de droit belge à constituer, pour le développement du projet éolien sur le site industriel de NIKE à cheval sur les communes de Ham et Laakdal *(avis conforme favorable du 23 janvier 2025)* ;
2. la cession par ELICIO de sa participation dans BAHARI WIND LTD à KENWIND *(avis réputé conforme le 1er mars 2025)* ;
3. des prises de participation directes de SOCOFE et de ELICIO Offshore SA (filiale d'ELICIO) au capital d'une nouvelle société dénommée « OTARY TER » à hauteur de 6,125% chacun, aux côtés de la société OTARY qui en détiendra 51% et ce, dans le cadre de la participation à l'appel d'offres lié à la parcelle 1 de la Zone Princesse Elisabeth *(avis conformes favorables du 13 mars 2025)* ;
4. l'adoption du package de rémunération du CEO d'ELICIO *(avis conforme favorable du 13 mars 2025)* ;
5. l'exercice par NETHYS de son option de vente sur 15/25ème de ses actions ORANGE BELGIUM *(avis conforme favorable du 20 mai 2025)* ;
6. une prise de participation par ELICIO, selon une structuration à définir, relativement à deux projets éoliens « Valparaiso » et « Quemadillas » situés dans la région de Castilla y León en Espagne *(avis conforme favorable du 25 juin 2025)* ;

7 En complément du dividende ordinaire, un dividende complémentaire de 1.792.053,94 € sera versé à ENODIA afin de couvrir les charges de responsabilisation qui incombent *in fine* à NETHYS pour 2024 (régularisation) et 2026 (acomptes), liées à la cotisation de responsabilisation SOCOLIE.
Par ailleurs, la distribution du dividende ordinaire et du dividende complémentaire est rendue possible par un prélèvement sur les bénéfices reportés des années précédentes de NETHYS, à hauteur d'un montant de 24,6 M€.

7. une prise de participation de SOCOFE, au sein d'un consortium d'investisseurs, au capital du SPV GRAMME STORAGE 1 (société de projet développant un parc de batteries de stockage d'énergie) à hauteur de 40 % maximum (en 2 phases) - *(avis conforme favorable du 15 octobre 2025)* ;
8. une prise de participation de SOCOFE, au sein d'un consortium d'investisseurs, au capital du SPV GRAMME STORAGE 2 (société de projet développant un parc de batteries de stockage d'énergie) à hauteur de 50 % maximum, selon des modalités à préciser - *(avis conforme favorable du 12 novembre 2025)* ;
9. le projet de décision de NETHYS relatif aux modalités de rémunération des mandats au sein de ses organes à compter du 1er janvier 2026 *(avis conforme favorable du 16 décembre 2025)*.

8. Évènements subséquents

a. *Avis conforme favorable d'ENODIA le 28 janvier 2026 relatif à la participation de NETHYS et de NEB Participations à l'augmentation de capital de SOCOFE, à intervenir au cours du premier trimestre 2026, selon les modalités suivantes :*

- Montant total souscrit : 46.725.795 €
  - dont 25.749.591 € en direct par NETHYS ;
  - et 20.976.204 € via NEB Participations (dont la quote-part de NETHYS s'élève à 14.802.907 €, le restant étant apporté par ETHIAS).
- Montant total investi par NETHYS : 40.552.498 €.

Cette opération respecte les orientations stratégiques de NETHYS et s'inscrit dans son rôle de partenaire public de long terme des infrastructures énergétiques régulées. Elle vise à :

- éviter toute dilution de NETHYS et NEB Participations dans SOCOFE et de PUBLI-T dans ELIA ;
- garantir la poursuite du contrôle public wallon dans les opérateurs de transport d'énergie ; et
- soutenir la réalisation des objectifs de décarbonation fixés à l'horizon 2030-2050.

Pour rappel, conformément au Plan stratégique 2023-2025 d'ENODIA, NETHYS avait anticipé une enveloppe de 150 M€ mobilisable sur la période 2023-2028 pour accompagner SOCOFE dans ses augmentations de capital liées aux besoins d'ELIA.

b. *Décision du Conseil d'administration d'ENODIA concernant la cession par NETHYS de sa participation résiduelle (10/25ème) dans ORANGE BELGIUM*

Lors de sa réunion du 16 mars 2026, le Conseil d'administration de NETHYS a décidé de solliciter l'avis conforme d'ENODIA sur le projet de décision visant à exercer son option de vente sur sa participation résiduelle (4,43%) dans ORANGE BELGIUM au prix plancher[8].

8 En vertu du pacte d'actionnaires conclu le 2 mai 2024 avec ASB, NETHYS bénéficiait d'une option de vente de tout ou partie de ses actions OBE à ASB. Le prix d'exercice de l'option de vente était égal au prix le plus haut de :
- la « valeur de marché » de l'action OBE, calculée conformément aux principes du pacte d'actionnaires ; et
- un « prix plancher », fixé sur la base du prix de vente obtenu pour la vente de 75% moins une action de VOO à OBE. Ce prix plancher est égal à 278.970.552 € pour l'intégralité de la participation historique de 11,08% de NETHYS dans OBE, à augmenter d'un taux de rendement de 0,7% par an, et à diminuer du montant des dividendes et autres distributions faites par OBE dans l'intervalle.

Saisi de cette demande, le Conseil d'administration d'ENODIA du 8 avril 2026 a exprimé le souhait de reporter l'examen dans le temps de l'exercice de cette option de vente et des conditions de celle-ci, dans l'intérêt notamment des travailleurs concernés par les activités d'OBE.
Tant que NETHYS conserve lesdits 10/25ème, elle garde un droit de co-décision sur des sujets stratégiques tels que :

- la fermeture ou la restructuration de filiales comme WBCC ou BeTV ;
- les plans sociaux ou licenciements collectifs importants ;
- la modification de la convention d'entreprise en sous-traitance conclue entre ENODIA et OBE.

NETHYS conserve néanmoins la faculté de céder sa participation au prix du marché, sous réserve du droit de préemption d'ATLAS SERVICES BELGIUM[9] (« ASB »). En cas d'exercice à l'avenir par NETHYS de son option de vente, NETHYS ne pourra plus désigner d'administrateur au Conseil d'administration d'OBE, ni exercer un pouvoir de co-décision sur les matières réservées négociées avec ASB.

9. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société

Démarche de réorganisation des outils économiques d'investissements à l'échelon de la Province de Liège

Le Conseil d'administration a pris acte d'un ensemble d'intentions manifestées visant à entamer une démarche de meilleure organisation des outils économiques publics liégeois. Dans ce contexte, il s'est déclaré favorable quant au principe à ce qu'ENODIA prenne part, selon des modalités restant à définir, à la démarche de meilleure organisation des outils économiques publics liégeois, et a adhéré à cette volonté commune à l'échelle de la province de Liège de faire collaborer les outils économiques, dans le respect toutefois des patrimoines des communes et de celui de la Province de Liège.

10. Risques et incertitudes

Pour l'entité consolidante

EVOLUTION FUTURE DES CHARGES SOCIALES DE L'INTERCOMMUNALE

Pour rappel, en sa qualité d'intercommunale pure de financement, ENODIA ne dispose pas de revenus tirés directement d'activités opérationnelles. ENODIA est et reste par ailleurs employeur de 174[10] travailleurs contractuels et statutaires dont la majeure partie est affectée contractuellement à la gestion technique et opérationnelle des activités TMT d'ORANGE BELGIUM.

Les charges sociales d'ENODIA sont principalement constitutives :

(i) Des coûts (salariaux et charges patronales) afférents aux membres de son personnel ;

(ii) Des charges de pensions (de base et de responsabilisation) de son personnel « propre », mais aussi celles de responsabilisation afférentes au personnel issu de l'«ex-SOCOLIE , charges auxquelles NETHYS SA, société bénéficiaire de cette activité, doit et devra continuer à être financièrement solidaire.

9 Filiale à 100 % d'ORANGE SA qui détient la participation du groupe ORANGE dans ORANGE BELGIUM.

10 Au 31 décembre 2025.

(iii) Dans le cadre de l'élaboration des comptes 2025, l'estimation de la charge de responsabilisation a été actualisée. Cette estimation inclut l'ensemble des charges de responsabilisation qui incombent à ENODIA, hors charges de responsabilisation en lien avec la carrière passée du personnel statutaire de BRUTELE. La charge de responsabilisation en valeur actualisée (taux de rendement de 3.4%) s'élève à 149.590.894,16 €. Les hypothèses de valorisation ont été adaptées à l'environnement actuel, par une actualisation des tables de mortalité et l'intégration des modifications de la législation en matière de pensions, notamment concernant l'âge légal à prendre en considération, ainsi que la mise à jour des coefficients de responsabilisation communiquée par le SFP.

(iv) Concernant la charge de responsabilisation en lien avec la carrière passée du personnel statutaire de BRUTELE repris par ENODIA depuis le 1er juin 2023, l'estimation de cette charge de responsabilisation est financée par une retenue sur le prix d'acquisition des parts de BRUTELE. Le montant de la dette initiale de 101,4 M€ qui figure au bilan d'ENODIA a été adapté en fonction des versements effectués par ENODIA au Fonds solidarisé pour couvrir ces charges.

Pour l'ensemble consolidé

À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune incertitude ou risques significatifs susceptibles d'influencer la situation financière d'ENODIA qui nécessiterait une indication dans le présent rapport. Toutefois, il convient de noter que les risques et incertitudes pour le Groupe ENODIA sont principalement relatifs aux activités de ses différentes filiales et participations. Les opérations diversifiées de ses filiales et participations exposent ENODIA à des risques et incertitudes inhérents à différents secteurs et marchés.

FLUCTUATION DES MARCHÉS FINANCIERS

Compte tenu de la part significative des actifs de NETHYS désormais confiée à des gestionnaires financiers externes, il est essentiel de reconnaître les risques inhérents aux marchés financiers. Bien que la stratégie d'investissements de NETHYS privilégie des placements prudents et défensifs, NETHYS reste exposée aux fluctuations des marchés, aux variations des taux d'intérêt et aux conditions économiques générales. Ces facteurs peuvent influencer la valeur des placements et, par conséquent, la situation financière. Pour atténuer ces risques, NETHYS maintient une politique de diversification rigoureuse et collabore étroitement avec ses gestionnaires pour assurer une gestion proactive et adaptée à la tolérance au risque.

11. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

12. Existence de succursales

Néant.

13. Informations sur l'usage d'instruments financiers

Néant pour l'entité consolidante.

Dans l'ensemble consolidé, il est fait usage de swaps de taux d'intérêts aux fins de couverture de risques de variation de taux des emprunts.

*

Nous vous informons également que :

- Il n'y a pas d'intérêt opposé d'Administrateurs et d'actionnaires.

Vous trouverez par ailleurs en annexe au présent rapport de gestion, conformément aux prescriptions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- L'organigramme fonctionnel de la Société (Annexe 1) ;
- Le rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations (Annexe 2) ;
- Le rapport annuel 2025 du Comité de Rémunération (Annexe 3) ;
- Le rapport de rémunération 2025 du Conseil d'Administration (Annexe 4).

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels statutaires et consolidés présentés et de bien vouloir donner décharge aux Administrateurs pour leur mission menée au cours de l'exercice écoulé.

Pour le Conseil d'administration,

Eric HAUTPHENNE,
Président du Conseil d'administration.

Liège, le 20 mai 2026.

4.2. Organigramme fonctionnel ENODIA au 31 décembre 2025

(**Annexe 1** au rapport de gestion)

Cilquez ici pour voir en plein écran

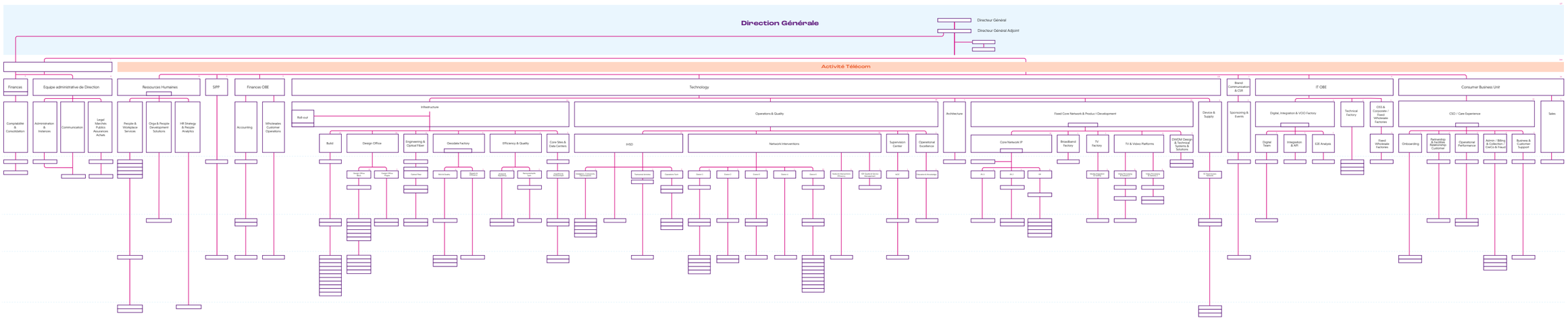

4.3. Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations (art. L1512-5 CDLD) - exercice 2025

(**Annexe 2** au rapport de gestion)

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil d'administration établit ici son rapport spécifique sur les prises de participations.

Ce rapport est en outre joint au rapport annuel de gestion du Conseil d'administration de l'exercice 2025.

1. Montant des participations financières reprises à l'actif du bilan

Le bilan au 31 décembre 2025 fait état d'immobilisations financières à hauteur d'un montant de 1.192.178.132,38 €.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille des participations détenues directement par ENODIA est inchangé par rapport à l'exercice et s'établit comme suit :

- 1.183.068.527 actions dans NETHYS SA (100 %) ;
- 3.000 parts dans SPI SC (0,20 %) ;
- 68 actions dans ETHIASCo SRL (0,58 %) et
- 1.125 actions dans NETWORK RESEARCH BELGIUM SA (1,68 %).

2. Evolution au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, le portefeuille de participations détenues par ENODIA n'a connu aucune modification.

Annexe : tableau des mouvements – immobilisations financières 2025

Pour le Conseil d'administration,

Eric HAUTPHENNE,
Président du Conseil d'administration.

Liège, le 20 mai 2026.

Annexe au rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations : tableau des mouvements – Immobilisations financières 2025

Participations (comptes 28 immobilisations financières) en euros

	Souscription			Mouvements année 2025				
ENODIA S.C.	Nombre d'actions/parts	Montant	Immobilisations financières libérées au 1/1/2025 valeur comptable	Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties / réductions de valeur / reprises de réduction de valeur	Immobilisations financières libérées au 31/12/2025 valeur comptable	% du capital au 31/12/2025
NETHYS SA	1.183.068.527	1.191.239.676,26	1.191.239.676,26	0	0	0	1.191.239.676,26	100,00%
SPI SC	3.000	74.578,70	74.578,70	0	0	0	74.578,70	0,20%
ETHIASCo SRL	68	584.997,20	584.997,20	0,00	0,00	0	584.997,20	0,58%
NETWORK RESAERCH BELGIUM SA	1.125	278.880,22	278.880,22	0,00	0,00	0	278.880,22	1,68%
TOTAL	**1.183.072.720**	**1.192.178.132,38**	**1.192.178.132,38**					

4.4. Rapport annuel 2025 du Comité de Rémunération

(**Annexe 3** au rapport de gestion)

1. Préambule

L'article L1523-17 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) définit comme suit les missions du Comité de Rémunération :

> *"§2 .../... Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration. Il propose au Conseil d'Administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.*
> *Ce rapport est transmis au Conseil d'Administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4. (./...)"*

En application de l'article précité, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel en date du 29 avril 2026.

2. Politique globale de rémunération

a. Politique de rémunération des membres des organes de gestion

L'exercice 2025 a été caractérisé par le renouvellement de l'ensemble des mandats au sein des organes de l'intercommunale, et ce suite aux élections provinciales et communales du 13 octobre 2024 ; renouvellement décidé par l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2025.

La rémunération des membres des organes de gestion reste déterminée par décision de l'Assemblée générale du 29 septembre 2020, sur recommandation du Comité de rémunération du 23 juin 2020. Elle est d'application depuis le 1er octobre 2020, et ce jusqu'au 31 décembre 2025.
Elle s'établit comme suit :

RELATIVEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- un jeton de présence d'un montant de 125 € à l'indice pivot 138,01, est dévolu aux Administrateurs, et ce dans les conditions d'octroi prévues par l'article L5311-1 §2 du CDLD, avec un montant annuel brut maximum de 4.999,28 € à l'indice pivot 138,01.
- des émoluments (rémunération fixe mensuelle) définis dans le respect des critères et plafonds énoncés à l'annexe 1 du CDLD (soit pour un score total de 2,75, correspondant au plafond 5) sont accordés comme suit :
  - Pour le mandat de Président : 17.140,41 € à l'indice pivot 138,01 (sur base annuelle) ;
  - Pour le mandat de Vice-Président (75% du Président) : 12.855,30 € à l'indice pivot 138,01 (sur base annuelle).

RELATIVEMENT AU COMITÉ D'AUDIT :

- un jeton de présence d'un montant de 125 € à l'indice pivot 138,01, avec un maximum de 3 jetons par an.
  Il importe de préciser que la Présidente et le Vice-Président qui étaient membres dudit Comité jusqu'au 25 juin 2025 -percevant en ces qualités respectives des émoluments tel que précisé ci-avant- n'ont perçu aucun jeton de présence pour leur participation aux séances du Comité d'audit.

*

En outre, dans le cadre de leur participation aux séances des organes de l'intercommunale *(à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Comité de rémunération et le Comité d'Audit)* et dans le respect des dispositions de l'article L5311-1 du CDLD, l'Assemblée générale du 29 septembre 2020 a également décidé d'accorder une indemnité kilométrique établie en référence à l'Arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours, sur base de la distance « domicile – lieu de la séance ».
Pour les Administrateurs se déplaçant le cas échéant à bicyclette *(y compris le vélo à assistance électrique et le « Speed Pedelec »)*, l'indemnité kilométrique octroyée est celle établie en référence à l'Arrêté Royal du 20 avril 1999, sur base de la distance « domicile – lieu de la séance ».
Ces indemnités kilométriques ne sont toutefois pas allouées aux Administrateurs qui bénéficient par ailleurs (et donc en dehors d'ENODIA) d'un véhicule de fonction. Dans ce cadre, il a été sollicité une déclaration individuelle préalable des Administrateurs afin de requérir leur volonté de percevoir ou non une des indemnités kilométriques précitées (voiture/moto ou vélo) et dans l'affirmative, d'attester sur l'honneur que les déclarants ne disposaient pas d'un véhicule de fonction.
En 2025, 4 membres du Conseil d'administration ayant siégé du 1er janvier au 25 juin 2025 et 8 membres du Conseil d'administration (dont l'Observatrice) ayant siégé du 25 juin au 31 décembre 2025 ont rempli les conditions requises en vue de percevoir cette indemnité.

En dehors des modalités de rémunération précitées, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucun autre avantage, pécuniaire ou non.

*

Au besoin, il est rappelé que les mandats au sein du Comité de rémunération sont exercés à titre gratuit conformément à l'article L1523-17 §1er, al. 2 du CDLD.

*

A titre informatif, l'Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2025 a, sur recommandation du Comité de rémunération renouvelé, décidé de reconduire les modalités de rémunération en vigueur précitées (et d'étendre l'octroi de l'indemnité kilométrique à l'utilisation des transports en commun en référence à l'Arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours). Il est à noter que, pour ce qui concerne les rémunérations des Président et Vice-Président, elles demeurent fixées au plafond barémique 5 *(correspondant à un score total de 2,50 à 2,75 - et en l'occurrence désormais pour Enodia à 2,50, alors qu'il était antérieurement à 2,75 sur 3)*, en référence à l'annexe 1 du C.D.L.D.
Ces rémunérations sont perçues à compter du 1er janvier 2026.

b. Politique de rémunération des titulaires de fonctions de direction

AGENTS STATUTAIRES

du 1er janvier au 31 décembre 2025

- Mme Carine HOUGARDY, Directeur général f.f., est rémunérée à la catégorie XXV B des barèmes ex-ALE,
- M. Philippe FOX, Roll-Out Director TMT[1], est rémunéré à la catégorie XIX B des barèmes ex-ALE,
- Mme Sonja KIMMES, Head of Employee Engagement TMT, est rémunérée au grade AC4 des barèmes ex-BTL,
- M. Pierre SALMIN, Fixed Core & Product Director TMT, est rémunéré au grade AC4 des barèmes ex-BTL,
- M. Soufian HADOUCH, IT Factory Director TMT, est rémunéré au grade AC4 des barèmes ex-BTL,
- M. Orlando RUCCI, Head of GeoData Factory TMT, est rémunéré au grade AC4 des barèmes ex-BTL,
- M. Laurent DELBASCOUR, Head of IP Domain TMT, est rémunéré au grade AC6 des barèmes ex-BTL.

AGENT CONTRACTUEL

du 1er janvier au 31 décembre 2025

- Mme Layla BOUAZZA, Directrice financière, est rémunérée à la catégorie XIX B des barèmes ex-ALE.

Ces huit Directeurs ont bénéficié en outre des avantages suivants :

- voiture de société,
- assurance hospitalisation (à l'exception de M. FOX qui l'a déclinée),
- chèque-cadeau de 40 €, chèques-repas, éco-chèques, téléphone portable,
- Voo For Employee,
- Exonération de la redevance télédistribution[2] avec comptabilisation d'un ATN (sont uniquement concernés par cet avantage MM. HADOUCH et RUCCI)
- prime[3] d'encadrement, ou contributive pour les Directeurs issus de l'ex-BRUTELE.

Mme BOUAZZA, en sa qualité d'agent contractuel, a en outre bénéficié d'une assurance groupe[4].

1 Affecté à l'activité TMT càd « Technology - Media - Telecom ».

2 Dont ils bénéficiaient antérieurement au sein de l'ex-BRUTELE.

3 En fonction de leurs évaluations annuelles respectives pour l'année 2025.

4 Les conditions de cette assurance-groupe sont les mêmes que pour l'ensemble des autres membres du personnel contractuel.

c. *Politique globale de rémunération des autres membres du personnel*

C.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les membres du personnel d'ENODIA bénéficient de différentes composantes de rémunération dépendant de leur date d'engagement ou de reprise sur payroll ainsi que de barèmes et de Dispositions pécuniaires spécifiques issues de leur société d'origine : (New) ENODIA, ex-ALE, ex-IDEA, ex-EBL anciennes ou nouvelles conditions de travail ou ex-BTL.

Ces composantes de rémunération sont définies dans le Règlement de travail ainsi que, selon la société d'origine, dans les Dispositions transitoires ELEC, le Statut administratif de l'ex-IDEA dans sa version de mars 2007, les contrats de travail des anciennes ou des nouvelles conditions de travail ELECTRABEL ainsi que les Dispositions transitoires BTL.

Les fonctions des membres du personnel sont décrites dans un R.D.P. (Descriptif de fonction). Ces R.D.P.'s sont classifiés en 6 catégories (Profils de Rôle), selon le niveau de responsabilité correspondant : Support, Administrator, Coordinator, Implementation Management (dont IM+), Operational Development et Policy Development.
L'annexe 11 du Règlement de travail intitulée *« Mise en concordance de la table des matières des RDP »* reprend pour chacun d'entre eux les barèmes correspondant selon la société d'origine, l'éventuel budget voiture ainsi que, le cas échéant, le pourcentage de la prime d'encadrement y associés.

Le travail initié en 2024 -portant sur l'établissement des R.D.P's du personnel statutaire repris de l'ex-BRUTELE et la détermination de leur profil de rôle respectif, ainsi que la révision de certains R.D.P's « historiques » quant à leur intitulé ou quant à leur contenu qui avait quelque peu évolué- a été finalisé au cours du 1er semestre 2025.
L'annexe 11 du Règlement de travail sera dès lors adaptée en conséquence courant 2026 et y seront intégrés : les barèmes ex-BTL, les catégories de voitures de société ou l'éventuel octroi d'un véhicule de fonction (pour l'ensemble des RDP's concernés), de même que pour le personnel ex-BTL, la référence à la prime contributive y associés.

C.2. ÉVOLUTIONS INTERVENUES DURANT L'ANNÉE 2025

1. D'une part, dans un souci d'équité entre personnes occupant une même fonction et travaillant en « one team »[5] au sein de l'activité TMT et d'autre part, considérant que l'ensemble des coûts afférents au personnel TMT d'ENODIA est refacturé à ORANGE BELGIUM *(en abrégé « OBE »)*, des véhicules de fonction ont été octroyés pour certains RDP's. « non cadres », en référence à ce qui se fait au niveau « du marché TMT » (cfr. Protocole conclu en mai 2025).

2. Au terme de la négociation menée courant du dernier trimestre 2025, un Protocole a été conclu avec les Organisations syndicales portant sur une nouvelle *car policy* reposant sur un catalogue de véhicules « full électriques » calqué sur celui applicable au sein d'OBE[6] .

3. Dans la mesure où les prestations en horaire décalé telles que définies et existantes antérieurement au sein de l'ex-BRUTELE n'étaient plus justifiées sur le plan opérationnel au vu de l'organisation du travail fondée sur des équipes TMT désormais intégrées au sein Département Technology, celles-ci ont été supprimées au profit d'une « Garde Maintenance TMT » forfaitaire, par semaine de garde effectivement prestée. Le Règlement de travail d'ENODIA a donc été adapté en conséquence.

5 Càd en équipes intégrées.

6 Ce qui (i) permet de bénéficier de l'« effet de groupe » ORANGE BELGIUM, sans préjudice des règles des marchés publics à respecter lors de la mise en concurrence des sociétés de leasing, et (ii) induit également l'accord d'ORANGE BELGIUM quant aux types de véhicules proposés aux membres du personnel TMT.

3. Pertinence des rémunérations et de tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non

a. Les modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion telles que décrites au point 2.a. *« Politique de rémunération des membres des organes de gestion »* sont conformes au CDLD et paraissent pertinentes.

En outre, les modalités de rémunération sous forme d'émoluments pour les mandats de Président et de Vice-Président s'apparentent à celles largement en vigueur dans d'autres intercommunales wallonnes, dans le respect des critères et plafonds fixés par le CDLD.

b. La rémunération actuelle des titulaires de fonctions de direction résulte des engagements statutaires/contractuels ainsi qu'en l'espèce, soit des barèmes ex-ALE en vigueur depuis 1998 auxquels les Directeurs concernés sont rattachés, soit des barèmes ex-BTL s'agissant des Directeurs « TMT » repris de l'ex-BRUTELE.

c. Pour le surplus, tel que cela ressort explicitement du rapport de rémunération établi par le Conseil d'administration conformément au CDLD, l'ensemble des rémunérations et/ou avantages octroyés aux membres du personnel sont strictement conformes aux critères et plafond autorisés par le CDLD.

Pour le Comité de Rémunération,

Eric HAUTPHENNE,
Président.

Liège, le 29 avril 2026.

4.5. Rapport de rémunération 2025 du Conseil d'Administration

(**Annexe 4** au rapport de gestion)

Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD »), le Conseil d'administration d'ENODIA (« ENODIA » ou la « Société ») établit annuellement un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport, adopté par le Conseil d'administration, est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. En outre, il sera joint, conformément au C.D.L.D., au rapport annuel de gestion sur les comptes annuels 2025 établi par les Administrateurs.

1. Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE 0204.245.277
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	ENODIA
Période de reporting	2025

	NOMBRE DE RÉUNIONS
Assemblée générale	2
Conseil d'Administration	11
Bureau exécutif	Néant
Comité de Rémunération	2
Comité d'Audit[1]	2
Comité de Secteur[2]	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant
Autres organes	Néant

1 Indiquer néant s'il n'existe pas de Comité d'Audit.

2 Indiquer néant s'il n'existe pas de Comité de Secteur.

2. Membres du Conseil d'Administration

FONCTION [3]	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE [4] *(Il est précisé qu'aucun avantage en nature n'est octroyé aux Administrateurs)*	DÉTAIL DE LARÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES [5]	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS/ NOMBRE DE SÉANCES DE CA CONVOQUÉES
Présidente du Conseil d'Administration Présidente du Comité d'Audit Présidente du Comité de Rémunération (du 1er janvier au 25 juin 2025)	FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	17.564,45 €	Emoluments Base annuelle : 17.140,41€ à 138,01	Décision AG du 29/09/2020	NETHYS SA - Administrateur (jusqu'au 28 août 2025) : 530,58 € - Vice-Présidente (à partir du 28 août 2025) : 5.683,91 € NEB Participations SA - Administrateur : NR TAXSHELTER.BE SA - Administrateur : NR SHELTER PROD SA - Administrateur: NR ELICIO NV - Administrateur (à partir du 17 septembre 2025) : NR	100 %	5/5

3 Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : Président, Vice-Président, Administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du Comité d'Audit ou d'un Comité de Secteur) ou Administrateur.

4 La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

5 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er) : il est à noter que par décision de l'Assemblée générale du 29 septembre 2020, il est accordé une indemnité kilométrique établie en référence à l'Arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours, sur base de la distance « domicile – lieu de la séance ». Pour les Administrateurs se déplaçant le cas échéant à bicyclette (y compris le vélo à assistance électrique et le « Speed Pedelec »), l'indemnité kilométrique octroyée est celle établie en référence à l'Arrêté Royal du 20 avril 1999, sur base de la distance « domicile – lieu de la séance ». Il a été décidé que ces indemnités kilométriques ne seraient pas allouées aux Administrateurs qui bénéficient par ailleurs (et donc en dehors d'ENODIA) d'un véhicule de fonction. Dans ce cadre, il a été sollicité une déclaration individuelle préalable des Administrateurs afin de requérir leur volonté de percevoir ou non une des indemnités kilométriques précitées (voiture/moto ou vélo) et dans l'affirmative, d'attester sur l'honneur que le déclarant ne disposait pas d'un véhicule de fonction.

FONCTION [3]	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE [4] *(Il est précisé qu'aucun avantage en nature n'est octroyé aux Administrateurs)*	DÉTAIL DE LARÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES [5]	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS/ NOMBRE DE SÉANCES DE CA CONVOQUÉES
Vice-Président Membre du Comité d'Audit (du 1er janvier au 25 juin 2025) Administrateur (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025) Membre du Comité d'audit (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025) + Président du Comité d'audit (depuis le 22 août 2025)	JADOT Jean-Claude	11.278,71 € 1.326,45 € 265,29 € Indemnités kilométriques : 254,49 €	Émoluments[6] Base annuelle : 12.855,30€ à 138,01 Jeton de présence[7] 265,29€ Jeton de présence[7] 265,29€	Décision AG du 29/09/2020	Néant	81,82 %	9/11
Administrateur Membre du Comité de rémunération (du 1er janvier 2025 au 25 juin 2025)	CULOT Fabian	525,38 €	Jeton de présence[7] 260,09€ 265,29€		Néant	40 %	2/5
Administrateur (du 13 mars 2025 au 25 juin 2025)	DECERF Alain	530,58 €	Jeton de présence[7] 265,29€		Néant	50 %	2/4
Administrateur Membre du Comité de rémunération (du 1er janvier 2025 a 25 juin 2025)	GILLARD Luc	790,67 €	Jeton de présence[7] 260,09€ 265,29€		NETHYS SA - Administrateur : 2.387,59 € (rémunéré à partir du 28 août 2025) ELICIO NV - Administrateur : NR (jusqu'au 12 août 2025)	60 %	3/5
Administrateur Membre du Comité de rémunération (du 1er janvier 2025 au 25 juin 2025)	DEGEY Maxime	1.321,25 € Indemnités kilométriques : 121,84 €	Jeton de présence[7] 260,09€ 265,29€		Néant	100 %	5/5
Administrateur (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025)	ROBERT Damien	NR	/		Néant	45,45 %	5/11

6 Le mandat de membre du Comité d'Audit exercé par M. JADOT du 1er janvier au 25 juin 2025 n'a pas été rémunéré du fait qu'il percevait des émoluments en sa qualité de Vice-Président.

7 125€ à 138,01 soit 260,09€ brut indexé (index 2,0807) pour les mois de janvier et février ; et 265,29€ brut indexé (index 2,1223) à partir de mars 2025.

FONCTION [3]	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE [4] *(Il est précisé qu'aucun avantage en nature n'est octroyé aux Administrateurs)*	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES [5]	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS/ NOMBRE DE SÉANCES DE CA CONVOQUÉES
Administrateur (du 13 mars 2025 au 31 décembre 2025) Membre du Comité de rémunération (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	CRAPANZANO Laura	1.857,03	Jeton de présence[7] 265,29€		Néant	80 %	8/10
Administrateur (du 1er janvier 2025 au 25 juin 2025)	DUBOIS Nathalie	1.055,96 € Indemnités kilométriques : 33,45 €	Jeton de présence[7] 260,09€ 265,29€		Néant	80 %	4/5
Administrateur (du 1er janvier 2025 au 25 juin 2025)	LEBEAU Caroline	1.055,96 € Indemnités kilométriques : 46,32 €	Jeton de présence[7] 260,09€ 265,29€		Néant	80 %	4/5
Administrateur (du 1er janvier 2025 a 25 juin 2025) Membre du Comité d'audit (du 22 avril 2025 au 25 juin 2025) Membre du Comité de rémunération (du 22 avril 2025 au 25 juin 2025)	MOINY Samuel	1.321,25 € 265,29 €	Jeton de présence[7] 260,09€ 265,29€		Néant	100 %	5/5
Administrateur (du 13 mars 2025 au 25 juin 2025) Observateur (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	FRENAY Murielle	1.061,16 € Indemnités kilométriques : 9,60 € NR Indemnités kilométriques : 9,64 €	Jeton de présence[7] 265,29€ /		Néant	90 %	9/10
Observateur (du 1er janvier 2025 au 25 juin 2025) – mandat non rémunéré	DE TOFFOL Samuel	NR	/		Néant	0 %	0/5
Président du Conseil d'administration Président du Comité de rémunération (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	HAUTPHENNE Eric	18.794,80 €	Émoluments Base annuelle : 17.140,41€ à 138,01	Décision AG du 29/09/2020	Néant	100 %	6/6
Vice-Présidente du Conseil d'administration Membre du Comité de rémunération (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	FIRQUET Katty	14.096,13 €	Émoluments Base annuelle : 12.855,30€ à 138,01	Décision AG du 29/09/2020	Néant	100 %	6/6

7 125€ à 138,01 soit 260,09€ brut indexé (index 2,0807) pour les mois de janvier et février ; et 265,29€ brut indexé (index 2,1223) à partir de mars 2025.

FONCTION [3]	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE [4] *(Il est précisé qu'aucun avantage en nature n'est octroyé aux Administrateurs)*	DÉTAIL DE LARÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES [5]	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS/ NOMBRE DE SÉANCES DE CA CONVOQUÉES
Administrateur Membre du Comité de rémunération (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	BOURY Philippe	1.326,45 € Indemnités kilométriques : 136,52 €	Jeton de présence[7] 265,29€		Néant	83,33 %	5/6
Administrateur (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	BLAVIER Sébastien	1.591,74 € Indemnités kilométriques : 55,82 €	Jeton de présence[7] 265,29€		Néant	100 %	6/6
Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	ERLER Pierre	1.591,74 € 265,29 € Indemnités kilométriques : 313,57 €	Jeton de présence[7] 265,29€		Néant	100 %	6/6
Administrateur Membre du Comité d'audit (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	FILLOT Serge	1.591,74 € 265,29 € Indemnités kilométriques : 86,85 €	Jeton de présence[7] 265,29€		Néant	100 %	6/6
Administrateur (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	SWARTENBROUCKX Vincent	1.591,74 € Indemnités kilométriques : 241,38 €	Jeton de présence[7] 265,29€		Néant	100 %	6/6
Administrateur (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	DHEUR Guillaume	1.326,45 € Indemnités kilométriques : 132,63 €	Jeton de présence[7] 265,29€		Néant	83,33 %	5/6
Administrateur (du 25 juin 2025 au 31 décembre 2025)	HEUCHAMPS Valérie	NR	/		Néant	50 %	3/6
Total général	**22 personnes**	**84.102,91 €**					

NB : annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés aux Président et Vice-Président

3. Titulaires de fonction de direction

FONCTION[8]	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE[9]	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE[10]	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur général f.f. et Fonctionnaire dirigeant local[11]	HOUGARDY Carine	Rémunérations : 241.867,87€ Avantages : 1.856,99€ **Total : 243.724,86€*** *soit 226.886,13 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, PV : 211.305,65€ Prime encadrement : 30.562,22€ Part patronale titres-repas : 1.223,07€ Assurance soins de santé : 343,92€ Chèque-cadeau : 40€ Eco-chèques : 250€ *A titre informatif :* *ATN Voiture: 7.669,49€* *ATN GSM: 84€* *ATN Voo For Employee: 60€* *ATN Ordinateur : 72€* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 22.867,23€*	Administrateur de NETWORK RESEARCH BELGIUM : 1 581,44 € versés directement à Nethys SA Par ailleurs, est le représentant permanent d'ENODIA à l'assemblée générale d'OGEO Fund
Roll-out Director TMT[12]	FOX Philippe	Rémunérations : 174.276,38€ Avantages : 1.644,36€ **Total : 175.920,74 €*** *soit 160.763,76 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, PV : 145.802,20€ Indemnités de garde : 11.682,94 € Prime encadrement : 16.791,24€ Part patronale titres-repas : 1.354,36€ Chèque-cadeau 40 € Eco-chèques : 250 € *A titre informatif :* *ATN Voiture : 1.906,66€* *ATN GSM : 84€* *ATN Voo For Employee : 60€* *ATN Ordinateur : 72€* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 15.635,28€*	N/A

8 Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

9 Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

10 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code)

11 *Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local* (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **~~Oui~~ / Non** (car membre du personnel statutaire)
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **~~Oui / Non~~ / Non applicable**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **~~Oui / Non~~ / Non applicable**

Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? **~~Oui / Non~~ / Non applicable**

12 « Technology-Media-Telecom »

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directrice Financière	BOUAZZA Layla	Rémunérations : 161.965,37€ Avantages : 2.133,39€ **Total : 164.098,76*€** *soit 144.418,90€ imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, PV : 145.174,13 € Prime encadrement : 16.791,24€ Part patronale titres-repas : 1.499,47€ Assurance soins de santé : 343,92€ Chèque-cadeau 40€ Eco-chèques : 250€ *A titre informatif :* *ATN Voiture: 3.326,97€* *ATN GSM : 84€* *ATN Voo For Employee : 60€* *ATN Ordinateur : 72€* *Cotisations patronales au plan de pension : 7.500,96€* *Retenues personnelles ONSS : 21.089,44€*	N/A
Fixed Core & Product Director TMT[12]	SALMIN Pierre	Rémunérations : 158.318,31€ Avantages : 1.894,87€ **Total : 160.213,18*€** *soit 145.122,51 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, demi 14° mois, PV, alloc. sociale : 156.826,24€ Prime contributive : 1.492,07€ Part patronale titres-repas : 1.471,83€ Assurance soins de santé : 133,04€ Chèque-cadeau 40 € Eco-chèques : 250 € *A titre informatif :* *ATN Voiture : 2.147,18€* *ATN GSM : 48€* *ATN Voo For Employee : 60€* *ATN Ordinateur : 72€* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 15.522,98€*	N/A
IT Factory Director TMT[12]	HADOUCH Soufian	Rémunérations : 159.745,73€ Avantages : 1.843,44€ **Total : 161.589,17*€** *soit 147.028,79€ imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, demi 14° mois, PV, alloc. sociale : 159.745,73€ Part patronale titres-repas : 1.451,10€ Assurance soins de santé : 102,34€ Chèque-cadeau 40 € Eco-chèques : 250 € *A titre informatif :* *ATN Voiture : 2.545,03€* *ATN GSM : 84€* *ATN Voo For Employee : 60€* *ATN Télédistribution : 324€* *ATN Ordinateur : 72€* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 15.801,97€*	N/A

Head of GeoData Factory TMT[12]	RUCCI Orlando	Rémunérations : 174.988,53 € Avantages : 1.854,95€ **Total : 176.843,48*€** *soit 160.494,02€ imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, demi 14e mois, PV, alloc. sociale : 164.519,41€ Indemnités de garde : 9.000€ Prime contributive : 1.469,12€ Part patronale titres-repas : 1.278,35€ Assurance soins de santé : 286,60€ Chèque-cadeau 40 € Eco-chèques : 250 € *A titre informatif :* *ATN Voiture : 1.650,04€* *ATN GSM : 48€* *ATN Voo for employee : 60€* *ATN Télédistribution : 324€* *ATN Ordinateur : 72€* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 16.648,55€*	N/A
Head of Employee Engagement TMT[12]	KIMMES Sonja	Rémunérations : 166.011,48 € Avantages : 2.061,17€ **Total : 168.072,65*€** *soit 152.521,88€ imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, demi 14e mois, PV, alloc. sociale : 164.519,41€ Prime contributive : 1.492,07€ Part patronale titres-repas : 1.402,73€ Assurance soins de santé : 368,44€ Chèque-cadeau 40 € Eco-chèques : 250 € *A titre informatif :* *ATN Voiture : 2.301,53€* *ATN GSM : 84€* *ATN Voo for employee : 60€* *ATN Télédistribution : 324€* *ATN Ordinateur/tablette : 72€* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 16.331,13€*	N/A
Head of IP Domain TMT[12]	DELBASCOUR Laurent	Rémunérations : 136.992,15 € Avantages : 1.932,00€ **Total : 138.924,15*€** *soit 125.447,56€ imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, demi 14e mois, PV, alloc. sociale : 135.500,08€ Prime contributive : 1.492,07€ Part patronale titres-repas : 1.437,28€ Assurance soins de santé : 204,72€ Chèque-cadeau 40 € Eco-chèques : 250 € *A titre informatif :* *ATN Voiture : 1.667,30€* *ATN GSM : 84€* *ATN Voo for employee : 60€* *ATN Ordinateur/tablette : 72€* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 13.427,89€*	N/A
Total rémunérations	**8 personnes**	**1.389.386,99 €**	**1.389.386,99 €**	

12 « Technology-Media-Telecom »

4. Commentaires éventuels

- Les règles fiscales étant appliquées, les éventuels avantages tels que téléphone portable, ordinateur, Voo for Employee, tablette, télédistribution, mise à disposition d'un véhicule de société ainsi que les cotisations du plan de pension (de type Cash Balance) du personnel contractuel *(seule Mme BOUAZZA est concernée et les conditions de ce plan sont les mêmes que pour l'ensemble des autres membres du personnel contractuel)* ne sont repris dans les montants ci-dessus qu'à titre informatif.

- Ne sont en outre pas repris les éventuels remboursements de frais exposés pour le compte de l'intercommunale.

Pour le Conseil d'administration,

Eric HAUTPHENNE,
Président.

Liège, le 20 mai 2026.

Annexe 1 au rapport de rémunération du Conseil d'administration : relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

COMITÉ D'AUDIT	14/5/2025	22/8/2025	PRÉSENCES	NOMBRE DE SÉANCES	% PRÉSENCE	ABSENCE NON JUSTIFIÉE
FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	V*		1	1	100%	0
JADOT Jean-Claude	V*	V+€+km	2	2	100%	0
MOINY Samuel**	V+€		1	1	100%	0
ERLER Pierre		V+€+km	1	1	100%	0
FILLOT Serge		V+€+km	1	1	100%	0

V = présent, € = jeton de présence, ▢ = en présentiel

(*) Bénéficiaire d'émoluments, n'a pas perçu de jeton en rémunération de sa participation à cette séance du Comité d'audit.

(**) Du 22-04-2025 (en remplacement de Mme CRAPANZANO, démissionnaire au 2-12-2024) au 25-06-2025

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	29/4/2025	11/12/25	PRÉSENCES	NOMBRE DE SÉANCES	% PRÉSENCE	ABSENCE NON JUSTIFIÉE
FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	V		1	1	100%	0
MOINY Samuel*	V		1	1	100%	0
CULOT Fabian	Absent		0	1	0%	1
GILLARD Luc	V		1	1	100%	0
DEGEY Maxime	V		1	1	100%	0
HAUTPHENNE Eric		V	1	1	100%	0
BOURY Philippe		Excusé	0	1	0%	0
ERLER Pierre		V	1	1	100%	0
FIRQUET Katty		V	1	1	100%	0
CRAPANZANO Laura		V	1	1	100%	0

V = présent, ▢ = par visioconférence ▢ = en présentiel

Mandats non rémunérés

* A partir du 22-04-2025 (mandat vacant depuis le 02-12-2024)

CONSEIL D'ADMINISTRATION	23/1/2025	13/3/2025	22/4/2025	20/5/2025	25/06/2025 avant AG	25/06/2025 post AG	27/8/2025	17/9/2025	15/10/2025	12/11/2025	16/12/2025	PRÉSENCES	NOMBRE DE SEANCES	% PRÉSENCES	ABSENCES JUSTIFIEES	ABSENCES NON JUSTIFIEES
FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							5	5	100%	0	0
CRAPANZANO Laura		V+€	Excusé	V+€	V+€	V	V+€	V+€	V+€	V+€	Excusé	8	10	80%	2	0
CULOT Fabian	V+€	Excusé	Excusé	Absent	V+€							2	5	40%	2	1
DUBOIS Nathalie	V+€	V+€+km	V+€+km	Excusé	V+€+km							4	5	80%	1	0
ROBERT Damien	Excusé	V	Absent	V	Excusé	Excusé	V	V	Excusé	Excusé	V	5	11	45,45%	5	1
LEBEAU Caroline	V+€	Excusé	V+€+km	V+€+km	V+€+km							4	5	80%	1	0
MOINY Samuel	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							5	5	100%	0	0
JADOT Jean-Claude***	V+€	V+€	V+€	V+€	Excusé	Excusé	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	9	11	81,82%	2	0
DECERF Alain		V+€	Excusé	Excusé	V+€							2	4	50%	2	0
GILLARD Luc	V+€	V+€	V+€	Excusé	Excusé							3	5	60%	2	0
DEGEY Maxime	V+€	V+€+Km	V+€+Km	V+€+Km	V+€+Km							5	5	100%	0	0
FRENAY Muriel**		V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+Km	V+Km	V+Km	Excusé	V+Km	V+Km	9	10	90%	1	0
DE TOFFOL Samuel*	Absent	Absent	Absent	Absent	Absent							0	5	0%	0	5
HAUTPHENNE Eric						V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	6	6	100%	0	0
BOURY Philippe						V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	Excusé	V+€+km	5	6	83,33%	1	0
BLAVIER Sébastien						V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	6	6	100%	0	0
ERLER Pierre						V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	6	6	100%	0	0
FILLOT Serge						V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	6	6	100%	0	0
SWARTENBROUCKX Vincent						V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	6	6	100%	0	0
FIRQUET Katty						V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	6	6	100%	0	0
DHEUR Guillaume						V+€+km	V+€+km	V+€+km	V+€+km	Excusé	V+€+km	5	6	83,33%	1	0
HEUCHAMPS Valérie						Excusé	V	V	Excusé	V	Excusé	3	6	50%	3	0

V = présent, € = jeton de présence, = CA en présentiel, = CA par visioconférence

* Observateur - mandat non rémunéré

** Administrateur jusqu'au 25-06-25 puis nommée en qualité d'Observateur (mandat non rémunéré)

*** Vice-Président jusqu'au 25-06-25 puis nommé en qualité d'Administrateur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25/06/2025

	Associé
Katty FIRQUET	Province de Liège
Laura CRAPANZANO	Province de Liège
Sabrina HAQUET	Région wallonne
Samuel MOINY	Amay
Christine LENAERTS	Amay
Claude GIOT	Andenne
Yassine BOUCHAHROUF	Andenne
Nathalie DUBOIS	Ans
Anais REMICHE	Ans
Arthur MATERNE	Anthisnes
Claire ELOY	Berloz
Moreno INTROVIGNE	Beyne-Heusay
Simon BEBRONNE	Blegny
Xavier BOURDOUXHE-NELISSEN	Blegny
Arnaud GARSOU	Blegny
Nicole MARECHAL	Comblain-au-Pont
Véronique BONNI	Dison
Christophe HILIGSMANN	Dison
Jérôme LAKAYE	Donceel
Marc VOUE	Engis
Johan ANCIA	Engis
Nadine BUDDEKER-COEME	Faimes
Marie-Hélène KNAEPEN	Fexhe-le-Haut-Clocher
Cédric COLLETTE	Fexhe-le-Haut-Clocher
Valter POLESE	Flémalle
Marc GODEFROID	Flémalle
Loïc DEMEULENAERE	Flémalle
Salvatore CARAMAZZA	Fléron
Florian SCUTENAIRE	Fléron
Yolanda DAEMS	Fourons
Jean LEVAUX	Fourons
Fabrice GOFFREDO	Grâce-Hollogne
Emilie MEDART	Hannut
Mathilde SACRE	Hannut
Eric HAUTPHENNE	Héron
Nermin CETIN	Herstal

	Associé
Nicolas CLAIRE	Herstal
Faustin LIDJI	Huy
Pierre JACQUEMIN	Jalhay
Vincent SWARTENBROUCKX	Jalhay
Joris MELON	Juprelle
Maxime SMEETS	Juprelle
Julie FERNANDEZ FERNANDEZ	Liège
Roger FRANSSEN	Lontzen
Benjamin MAHY	Ohey
Cédric HALIN	Olne
Alain WYDOOGHE	Pepinster
Hélène PENDEVILLE	Remicourt
Nicolas ANDRIES	Remicourt
Olivier ZELEZNIK	Remicourt
Géraldine LEVOISIN	Remicourt
AIT OUSSAKOUR Lahcen	Saint-Nicolas
Alain DECERF	Seraing
Fabian CULOT	Seraing
Michel BEAUFAYS	Sprimont
Julien CAHAY	Sprimont
Amaury MASSON	Sprimont
Lise THERER	Sprimont
Pierre ERLER	Stavelot
Guillaume DHEUR	Thimister-Clermont
Colette JANSSEN	Trooz
Delphine YODTS	Villers-le-Bouillet
Cathy GUISSE	Wanze
Audrey LAKAYE	Wanze
Jean-Marie HALING	Waremme
Véronique ORY	Waremme
Christian TROLIN	Waremme
Natacha MOSSOUX	Welkenraedt
Total	**68 représentants**

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16/12/2025

	Associé
Katty FIRQUET	Province de Liège
Jean-Claude JADOT	Province de Liège
Sabrina HAQUET	Région wallonne
Maja BOJANOWSKA	Andenne
Anais REMICHE	Ans
Arthur MATERNE	Anthisnes
Jean-Jo MACOURS	Awans
Moreno INTROVIGNE	Beyne-Heusay
David TREMBLOY	Beyne-Heusay
Toufik AMRAOUI	Beyne-Heusay
Xavier BOURDOUXHE-NELISSEN	Blegny
Gilles GUSTIN	Chaudfontaine
Véronique BONNI	Dison
Stéphanie WILLOT	Dison
Marc GODEFROID	Flémalle
Loïc DEMEULENAERE	Flémalle
Sylvia DE JONGHE-GALLER	Fléron
Jean LEVAUX	Fourons
Béatrice VAN DE VELDE	Grâce-Hollogne
Eric HAUTPHENNE	Héron
Marc RULKIN	Héron
Vincent SWARTENBROUCKX	Jalhay
Jonathan GREVESSE	Juprelle
Roger FRANSSEN	Lontzen
Stéphanie MAENHOUT	Neupré
Yannick STOCKMANS	Oupeye
Lahcen AIT OUSSAKOUR	Saint-Nicolas
Damien ROBERT	Seraing
Julien CAHAY	Sprimont
Amaury MASSON	Sprimont
Pierre ERLER	Stavelot

	Associé
Guillaume DHEUR	Thimister-Clermont
Isabelle STEGEN	Verviers
Cathy GUISSE	Wanze
Audrey LAKAYE	Wanze
Jean-Marie HALING	Waremme
Natacha MOSSOUX	Welkenraedt
Total	**37 représentants**

Annexe 2 au rapport de rémunération du Conseil d'administration : fiche récapitulative des montants versés aux Présidents et Vice-Présidents

(exercice 2025)

FERNANDEZ FERNANDEZ JULIE – PRÉSIDENTE (DU 01-01-25 AU 25-06-25)

Mois	Montants de rémunération versé (Emoluments) en €	Justification	% Présences
Janvier	2.972,00	Décision AG du 29-09-2020	100%
Février	2.972,00	Décision AG du 29-09-2020	100%
Mars	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%
Avril	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%
Mai	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%
Juin	2.526,19*	Décision AG du 29-09-2020	100%

* rémunération proratisée à raison de 25/30ème (fin de mandat)

JADOT JEAN-CLAUDE – VICE-PRÉSIDENT (DU 01-01-25 AU 25-06-25)

Mois	Montants de rémunération versé (Emoluments) en €	Justification	% Présences
Janvier	2.229,00	Décision AG du 29-09-2020	100%
Février	2.229,00	Décision AG du 29-09-2020	100%
Mars	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%
Avril	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%
Mai	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%
Juin	0	Décision AG du 29-09-2020	100%

HAUTPHENNE ERIC – PRÉSIDENT (DU 25-06-25 AU 31-12-25)

Mois	Montants de rémunération versé (Emoluments) en €	Justification	% Présences
Juin	606,28**	Décision AG du 29-09-2020	100%
Juillet	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%
Août	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%
Septembre	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%
Octobre	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%
Novembre	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%
Décembre	3.031,42	Décision AG du 29-09-2020	100%

** rémunération proratisée à raison de 6/30ème (début de mandat)

FIRQUET KATTY – VICE-PRÉSIDENTE (DU 25-06-25 AU 31-12-25)

Mois	Montants de rémunération versé (Emoluments) en €	Justification	% Présences
Juin	454,71**	Décision AG du 29-09-2020	100%
Juillet	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%
Août	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%
Septembre	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%
Octobre	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%
Novembre	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%
Décembre	2.273,57	Décision AG du 29-09-2020	100%

** rémunération proratisée à raison de 6/30ème (début de mandat)

enodia

05

Comptes annuels statutaires 2025

tels que déposés à la BNB

5.1. Bilan après répartition au 31 décembre 2025

(en euros)

Actif	codes	exercice 2025	exercice 2024
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	1.192.242.347	1.192.240.106
Immobilisations incorporelles	**21**		**0**
Immobilisations corporelles	**22/27**	**64.214**	**61.973**
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23		
Mobilier et matériel roulant	24		
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26	64.214	61.973
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	**28**	**1.192.178.132**	**1.192.178.132**
Entreprises liées	280/1	1.191.239.676	1.191.239.676
Participations	280	1.191.239.676	1.191.239.676
Créances	281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
Participations	282		
Créances	283		
Autres immobilisations financières	284/8	938.456	938.456
Actions et parts	284	938.456	938.456
Créances et cautionnements en numéraire	285/8		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	153.516.783	139.263.983
Créances à plus d'un an	**29**		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	**3**		
Stocks	30/36		
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	**40/41**	**5.308.534**	**5.892.112**
Créances commerciales	40	2.396.266	2.473.020
Autres créances	41	2.912.268	3.419.092
Placements de trésorerie	**50/53**	**142.266.770**	**128.373.311**
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	142.266.770	128.373.311
Valeurs disponibles	**54/58**	**4.544.206**	**3.969.825**
Comptes de régularisation	**490/1**	**1.397.273**	**1.028.735**
TOTAL DE L' ACTIF	20/58	1.345.759.129	1.331.504.089

Passif		codes	exercice 2025	exercice 2024
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.190.324.008	1.192.817.810
Apport		**10/11**	**261.424.370**	**261.424.370**
Disponible		110		
Indisponible		111	261.424.370	261.424.370
Plus-values de réévaluation		**12**		
Réserves		**13**	**907.529.767**	**907.529.767**
Réserves indisponibles		130/1	336.625.749	336.625.749
Réserves statutairement indisponibles		1311	44.420.108	44.420.108
Autres		1319	292.205.640	292.205.640
Réserves immunisées		132	2.155.014	2.155.014
Réserves disponibles		133	568.749.005	568.749.005
Bénéfice (Perte) reporté(e)	**(+) / (-)**	**14**	**21.369.871**	**23.863.673**
Subsides en capital		**15**		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net [1]		**19**		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	9.305.891	6.950.739
Provisions pour risques et charges		**160/5**	**8.587.553**	**6.232.401**
Pensions et obligations similaires		160	8.587.553	6.232.401
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		**168**	**718.338**	**718.338**
DETTES		17/49	146.129.230	131.735.540
Dettes à plus d'un an		**17**	**100.703.150**	**101.320.624**
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Établissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	100.703.150	101.320.624
Dettes à un an au plus		**42/48**	**45.219.619**	**28.776.117**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		10
Établissements de crédit		430/8		10
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.273.585	1.232.617
Fournisseurs		440/4	1.273.585	1.232.617
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	5.456.428	5.221.704
Impôts		450/3	569.428	581.353
Rémunérations et charges sociales		454/9	4.887.000	4.640.351
Autres dettes		47/48	38.489.607	22.321.786
Comptes de régularisation		**492/3**	**206.461**	**1.638.799**
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.345.759.129	1.331.504.089

1 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

5.2. Compte de résultats au 31 décembre 2025

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Ventes et prestations		**70/76A**	**21.903.131**	**22.090.759**
Chiffre d'affaires		70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation		74	21.893.935	22.090.759
Produits d'exploitation non récurrents		76A	9.196	
Coût des ventes et des prestations		**60/66A**	**29.265.383**	**29.098.298**
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	2.047.031	1.753.051
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	24.842.743	24.108.055
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	78	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	2.355.152	3.218.257
Autres charges d'exploitation		640/8	20.380	18.935
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	**9901**	**-7.362.253**	**-7.007.540**
Produits financiers		**75/76B**	**40.308.096**	**43.720.026**
Produits financiers récurrents		75	40.308.096	43.720.026
Produits des immobilisations financières		750	35.253.360	35.077.286
Produits des actifs circulants		751	3.674.873	8.509.985
Autres produits financiers		752/9	1.379.863	132.756
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		**65/66B**	**3.282.376**	**799.261**
Charges financières récurrentes		65	3.282.376	799.261
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	3.282.376	799.261
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	**9903**	**29.663.467**	**35.913.226**
Prélèvement sur les impôts différés		**780**		**10.411**
Transfert aux impôts différés		**680**		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	**67/77**	**62.474**	**-270.152**
Impôts		670/3	280.691	2.267.961
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	218.217	2.538.113
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	**9904**	**29.600.993**	**36.193.789**
Prélèvement sur les réserves immunisées		**789**		
Transfert aux réserves immunisées		**689**		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	**9905**	**29.600.993**	**36.193.789**

5.3. Affectations et prélèvements

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	**9906**	**53.464.666**	**132.324.658**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	29.600.993	36.193.789
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	23.863.673	96.130.870
Prélèvements sur les capitaux propres		**791/2**		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		**691/2**		92.460.986
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		92.460.986
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	**(14)**	**21.369.871**	**23.863.673**
Intervention d'associés dans la perte		**794**		
Bénéfice à distribuer		**694/7**	**32.094.794**	**16.000.000**
Rémunération de l'apport		694	32.094.794	16.000.000
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

5.4. Annexe aux comptes annuels

État des immobilisations corporelles

Autres immobilisations corporelles		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8195P**		**1.859.145**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165	2.318	
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8195**	**1.861.464**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8255P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		**8255**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8325P**		**1.797.172**
Mutations de l'exercice				
Actées		8275	78	
Reprises		8285		
Acquises de tiers		8295		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8325**	**1.797.250**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(26)**	**64.214**	

État des immobilisations financières

Entreprises liées - participations, actions et parts		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391P**		**1.191.239.676**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361		
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391**	**1.191.239.676**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8451P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		**8451**		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551P**		
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	**8541**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(280)**	**1.191.239.676**	
ENTREPRISES LIÉES – CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**281P**		
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(281)**		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		**8651**		

Autres entreprises – participations, actions et parts		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8393P**		**938.245**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8393**	**938.245**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8453P**		**211**
Mutations de l'exercice				
Actées		**8413**		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		**8453**	**211**	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8523P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8523**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8553P**		
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	**8543**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8553**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(284)**	**938.456**	
AUTRES ENTREPRISES – CRÉANCES		**285/8P**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(285/8)**		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		**8653**		

Information relative aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	**DROITS SOCIAUX DÉTENUS**				**DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES**			
	Nature	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			*(en unités)*	*(en unités)*
Nethys Société anonyme Boulevard Piercot 46 4000 Liège Belgique 0465.607.720	Actions	1.183.068.526	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	1.673.384.737	70.581.638

Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

Autres placements de trésorerie	codes	exercice 2025	exercice 2024
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	**51**	**24.745.888**	26.037.389
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	24.745.888	26.037.389
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et oeuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	**52**	**117.520.883**	78.335.923
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissementsde crédit	**53**		**24.000.000**
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		24.000.000
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	**8689**		

Comptes de régularisation	exercice 2025
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	

État de l'apport et structure de l'actionnariat

État de l'apport	codes	exercice 2025	exercice 2024
Apport			
Disponible au terme de l'exercice	110P		
Disponible au terme de l'exercice	(100)		
Indisponible au terme de l'exercice	111P		261.424.370
Indisponible au terme de l'exercice	(111)	261.424.370	
Capitaux propres apportés par les actionnaires			
En espèces	(8790)		
dont montant non libéré	(87901)		
En nature	(8791)		
dont montant non libéré	(87911)		

État des dettes et comptes de régularisation du passif

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

	codes	exercice 2025
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Établissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	**(42)**	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Établissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	**8912**	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Établissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	100.703.150
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	**8913**	**100.703.150**

Dettes fiscales, salariales et sociales	codes	exercice 2025
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	569.428
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 179 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	4.887.000

Comptes de régularisation	exercice 2025
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	

Résultats d'exploitation

	codes	exercice 2025	exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	174	176
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	170,9	173,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	273.050	288.516
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	13.797.815	14.246.613
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	10.143.457	9.287.817
Primes patronales pour assurances extralégales	622	132.082	117.333
Autres frais de personnel	623	769.388	456.291
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	2.355.152	3.218.257
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		
reprises	9111		
Sur créances commerciales			
actées	9112		
reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	2.356.350	3.218.257
Utilisations et reprises	9116	1.198	
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	20.068	464
Autres	641/8	312	18.471

Résultats financiers

	codes	exercice 2025	exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Plus-values sur réalisation d'actifs circulants		1.360.133	117.339
Autres produits financiers		19.730	15.417
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	**6501**		
Intérêts portés à l'actif	**6502**		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	5.674	
Écarts de conversion de devises	655	1.195.785	189.365
Autres			
Frais bancaires et charges de leasing		44.030	45.630
Intérêts sur dette court terme			
Autres charges financières		108.913	248.635
Taxe sur compte titre		281.889	315.631
Moins-value sur réalisation d'actifs circulant		1.646.084	

Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

	codes	exercice 2025	exercice 2024
PRODUITS NON RÉCURRENTS	**76**	**9.196**	
Produits d'exploitation non récurrents	**(76A)**	**9.196**	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	**760**		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	9.196	
Produits financiers non récurrents	**(76B)**		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	**66**		
Charges d'exploitation non récurrentes	**(66A)**		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	**(66B)**		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

Impôts et taxes

	codes	exercice 2025
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	**9134**	**280.691**
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	280.691
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	**9138**	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	codes	exercice 2025	exercice 2024
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	549.917	188.418
Par la société	9146	4.986.304	4.611.013
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	4.418.530	4.443.898
Précompte mobilier	9148		

Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	codes	exercice 2025	exercice 2024
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	**(280/1)**	**1.191.239.676**	**1.191.239.676**
Participations	(280)	1.191.239.676	1.191.239.676
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	**9291**	**515.057**	**431.971**
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	515.057	431.971
Placements de trésorerie	**9321**		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	**9351**	**5.206.571**	**5.007.003**
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371	5.206.571	5.007.003
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	**9401**		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	35.048.681	34.791.527
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471	4.063	
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

Relations financières avec

	codes	exercice 2025
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	84.103
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Émoluments du (des) Commissaire(s)	9505	**55.261**
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) Commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	11.278
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les Commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des Sociétés et des Associations.

5.5. Règles d'évaluation

Actif

1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants non appelés. Des réductions de valeur sont opérées pour les moins-values durables ou définitives.

2. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Ces dernières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition sous déduction éventuelle des réductions de valeur pour les moins-values durables ou définitives.

3. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est établie sur les montants douteux estimés.

4. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Elles sont reprises au bilan à leur valeur nominale et les titres à revenus fixes à leur valeur d'acquisition.
Toutefois une réduction de valeur est actée lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

5. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

Passif

1. DETTES

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

2. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

Hors bilan

1. DROITS ET ENGAGEMENTS

Ils sont enregistrés à leur valeur nominale.

5.6. Bilan social

État des personnes occupées
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	codes	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	164,5	128,3	36,2
Temps partiel	1002	10,5	2,3	8,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	171,9	129,9	42,0
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	260.705	205.025	55.680
Temps partiel	1012	12.345	2.628	9.717
Total	1013	273.050	207.653	65.397
Frais de personnel				
Temps plein	1021	23.719.565	18.653.665	5.065.900
Temps partiel	1022	1.123.178	239.102	884.076
Total	1023	24.842.743	18.892.767	5.949.976
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0	0	0

Au cours de l'exercice précédent	codes	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	175,8	133,2	42,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	288.516	217.489	71.027
Frais de personnel	1023	24.108.055	18.173.123	5.934.932
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0	0	0

À la date de clôture de l'exercice	codes	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Nombre de travailleurs	**105**	**162**	**12**	**170,9**
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	162	12	170,9
Contrat à durée déterminée	111	0	0	0,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0,0
Contrat de remplacement	113	0	0	0,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	126	4	129,0
de niveau primaire	1200	69	3	71,2
de niveau secondaire	1201	41	0	41,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	14	1	14,8
de niveau universitaire	1203	2	0	2,0
Femmes	121	36	8	41,9
de niveau primaire	1210	25	7	30,4
de niveau secondaire	1211	3	1	3,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	5	0	5,0
de niveau universitaire	1213	3	0	3,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2	0	2,0
Employés	134	152	11	160,4
Ouvriers	132	8	1	8,5
Autres	133	0	0	0,0

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	codes	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	**205**	**1**	**0**	**1,0**
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	0	0	0,0
Contrat à durée déterminée	211	1	0	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0,0
Contrat de remplacement	213	0	0	0,0

Sorties	codes	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	**305**	**3**	**0**	**3,0**
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	2	0	2,0
Contrat à durée déterminée	311	1	0	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0,0
Contrat de remplacement	313	0	0	0,0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	2	0	2,0
Chômage avec complément d'entreprise	341	0	0	0,0
Licenciement	342	0	0	0,0
Autre motif	343	1	0	1,0
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0,0

Informations complémentaires - Annexe C. app 6.20

COTISATIONS DE RESPONSABILISATION

Dans le cadre de l'élaboration des comptes 2025, l'estimation de la charge de responsabilisation a été mise à jour. Cette estimation inclut l'ensemble des charges de responsabilisation, hors charges de responsabilisation en lien avec la carrière passée du personnel statutaire de BRUTELE pour lesquelles l'inscription figure au bilan d'ENODIA.
Cette charge de responsabilisation en valeur actualisée (taux de rendement de 3.4%) s'élève à 149.590.894,16€. Les hypothèses de valorisation ont été adaptées à l'environnement actuel, par une actualisation des tables de mortalité et l'intégration des modifications de la législation en matière de pension, notamment du point de l'âge légal à prendre en considération, ainsi que la mise à jour des coefficients de responsabilisation communiquée par le SFP.

Concernant la charge de responsabilisation en lien avec la carrière passée du personnel statutaire de BRUTELE intégré en ENODIA depuis le 1er juin 2023, l'estimation de cette charge de responsabilisation est financée par une retenue sur le prix d'acquisition de BRUTELE. Le montant de la dette initiale de 101,4M€ qui figure au bilan d'ENODIA est adapté en fonction des versements effectués par ENODIA au fonds solidarisé pour couvrir ces charges.

ENODIA dispose d'un portefeuille de titres géré pour le compte des communes associées de l'Intercommunale ex-BRUTELE destiné à couvrir les charges de pensions, de responsabilisation ainsi que l'assurance hospitalisation. Ce portefeuille a été constitué sur la base d'une retenue sur le prix de vente des actions BRUTELE à l'occasion de l'opération de cession d'une participation majoritaire dans VOO SA. Les fonds ont été confiés à un gestionnaire de fonds (DPAM). En contrepartie de ce portefeuille repris à l'actif du bilan d'ENODIA, une dette a été actée envers les communes associées de l'ex BRUTELE. La couverture des charges susvisées et son financement au travers du portefeuille devront faire l'objet d'une révision quinquennale (2028). Ces révisions amèneront soit une réalimentation du portefeuille par les communes associées ex BRUTELE si ce dernier se révélait insuffisant, soit une rétrocession vers ces communes dans l'hypothèse inverse. Dans ce contexte précis, ENODIA n'est pas amené à s'enrichir ni à s'appauvrir ni des fluctuations du portefeuille ni
des ajustements des engagements de pension.

Dès lors, les latences constatées sur ces placements font l'objet d'une mention dans les annexes aux comptes annuels.
Globalement, le portefeuille pourrait être revalorisé au 31/12/2025, à hauteur d'un montant de 344.161,68€, issu d'une plus-value latente de 4.712.526,03€ et d'une moins-value latente de 4.368.364,05€.

enodia

06

Rapport de rémunération

(conformément à l'art. 3:12, §1er, 9° du C.S.A.)

Rapport de rémunération

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025
(conformément à l'article 3:12, §1er, 9° du Code des Sociétés et des Associations)

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 3 :12, §1er, 9° du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous soumettre, par la présente, un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social, aux administrateurs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre de l'organe d'administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

1. Mandats d'administrateur au sein d'ENODIA

Montants bruts (€) des rémunérations et autres avantages accordés pour l'année 2025 aux membres du Conseil d'administration.

NOM	PRÉNOM	FONCTION[1]	RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES PAR LA SOCIÉTÉ
FERNANDEZ FERNANDEZ	Julie	Présidente [2]	17.564.45 €
JADOT	Jean-Claude	Vice-Président [2] Administrateur [3]	11.278,71 € 1.846,23 € [4]
CULOT	Fabian	Administrateur [2]	525,38 €
CRAPANZANO	Laura	Administrateur [5]	1.857,03 €
DECERF	Alain	Administrateur [6]	530,58 €
DEGEY	Maxime	Administrateur [2]	1.443,09 € [7]
DUBOIS	Nathalie	Administrateur [2]	1.089,41 € [8]
GILLARD	Luc	Administrateur [2]	790,67 €
ROBERT	Damien	Administrateur	NR
MOINY	Samuel	Administrateur [2]	1.586,54 € [9]
LEBEAU	Caroline	Administrateur [2]	1.102,28 € [10]

1 La fonction renseignée est la fonction la plus élevée exercée dans le courant de l'année 2025.
2 Jusqu'au 25 juin 2025.
3 Du 25 juin au 31 décembre 2025.
4 Dont 265,29 € en qualité de membre du Comité d'audit et 254,49 € d'indemnités kilométriques en tant qu'administrateur.
5 Du 13 mars au 31 décembre 2025.
6 Du 13 mars au 25 juin 2025.
7 Dont 121,84 € d'indemnités kilométriques.
8 Dont 33,45 € d'indemnités kilométriques.
9 Dont 265,29 € en qualité de membre du Comité d'audit.
10 Dont 46,32 € d'indemnités kilométriques.

NOM	PRÉNOM	FONCTION[1]	RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES PAR LA SOCIÉTÉ
FRENAY	Murielle	Administrateur [6] Observateur [3]	1.080,40 € [11] NR [12]
DE TOFFOL	Samuel	Observateur [2]	NR [12]
HAUTPHENNE	Eric	Président [3]	18.794,80 €
FIRQUET	Katty	Vice-Présidente [3]	14.096,13 €
BOURY	Philippe	Administrateur [3]	1.462,97 € [13]
BLAVIER	Sébastien	Administrateur [3]	1.647,56 € [14]
ERLER	Pierre	Administrateur [3]	2.170,60 € [15]
FILLOT	Serge	Administrateur [3]	1.943,88 € [16]
SWARTENBROUCKX	Vincent	Administrateur [3]	1.833,12 € [17]
DHEUR	Guillaume	Administrateur [3]	1.459,08 € [18]
HEUCHAMPS	Valérie	Administrateur [3]	NR

11 Dont 9,60 € d'indemnités kilométriques.

12 Mandat non rémunéré en vertu du CDLD mais a perçu 9,64 € d'indemnités kilométriques.

13 Dont 136,52 € d'indemnités kilométriques

14 Dont 55,82 € d'indemnités kilométriques.

15 Dont 265,29 € en qualité de membre du Comité d'audit et 313,57 € d'indemnités kilométriques.

16 Dont 265,29 € en qualité de membre du Comité d'audit et 86,85 € d'indemnités kilométriques.

17 Dont 241,38 € d'indemnités kilométriques.

18 Dont 132,63 € d'indemnités kilométriques.

2. Mandats exercés au sein de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation

Montants bruts (€) des rémunérations et autres avantages accordés pour l'année 2025 aux membres du Conseil d'administration.

NOM	PRÉNOM	FONCTION[19]	RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES PAR LA SOCIÉTÉ
FERNANDEZ FERNANDEZ	Julie	Vice-Présidente NETHYS SA [20]	6.214,49
		Administrateur NETHYS SA [21]	NR
		Administrateur NEB Participations SA	NR
		Administrateur TAXSHELTER.BE SA	NR
		Administrateur SHELTER PROD SA	NR
		Administrateur ELICIO NV [22]	NR
GILLARD	Luc	Administrateur NETHYS SA [23]	NR
		Administrateur NETHYS SA [24]	2.387,59 €
		Administrateur ELICIO NV [25]	NR
		Administrateur Liège Airport SA [26]	1.279,47 €
		Membre du Comité de direction Liège Airport SA	1.279,47 €
		Membre du Comité d'audit Liège Airport SA	NR
DECERF	Alain	Administrateur LUMINUS S.A.	30.000 €
		Membre du Comité d'Audit et de risques LUMINUS S.A.	8.500
BOURY	Philippe	Administrateur de NRB SA [27]	8.840 € [28] (dont 340 € de frais de déplacement)
		Membre du Comité de Nominations et de Rémunérations de NRB SA	3.750 € [26]

19 La fonction renseignée est la fonction la plus élevée exercée dans le courant de l'année 2025.

20 Du 28 août au 31 décembre 2025.

21 Jusqu'au 28 août 2025.

22 Du 17 septembre au 31 décembre 2025.

23 Jusqu'au 28 août 2025.

24 Du 28 août au 31 décembre 2025.

25 Jusqu'au 12 août 2025.

26 N'y est pas désigné en représentation du Groupe ENODIA.

27 N'y est pas désigné en représentation du Groupe ENODIA.

28 Montant versé à la SWDE.

Nous vous informons qu'aucune autre rémunération ni avantage n'a été attribué par la société aux administrateurs d'ENODIA pour l'exercice social 2025.

Pour le Conseil d'administration,

Eric HAUTPHENNE,
Président du Conseil d'administration.

Liège, le 20 mai 2026.

enodia

10

Rapport du commissaire

Comptes annuels statutaires 2025

Rapport du Collège des commissaires à l'Assemblée générale des coopérateurs de la société sur les comptes annuels

(pour l'exercice clos le 31 décembre 2025)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Enodia, (« la Société »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

La SRL LIBRA – AUDIT & ASSURANCE et la SRL RSM INTERAUDIT ont été nommés en qualité de commissaires formant un collège, par l'assemblée générale du 26 juin 2024, après recommandation du comité d'audit et conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat viendra à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société depuis 6 exercices successifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.345.759.129,46, et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 29.600.992,90.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels qui décrit la problématique du financement des pensions du secteur public.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'autre anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, § 1er, 9° du Code des sociétés et des associations

Le document suivant, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des Sociétés et des Associations reprend - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- Un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Les cabinets de révision constituant le collège des commissaires n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de leur mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous n'avons pas à vous signaler d'éléments, soit d'opérations conclue ou de décision précise, en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport du conseil d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 25 juin 2025 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis nos conclusions au conseil d'administration en date du 28 août 2025.

Liège et Gosselies, le 20 mai 2026

Le Collège des commissaires

LIBRA - AUDIT & ASSURANCE SRL
Commissaire

Réprésentée par
Hanine ESSAHELI
Associé

RSM INTERAUDIT SRL
Commissaire

Représentée par
Thierry LEJUSTE
Associé

enodia

80

Comptes annuels consolidés 2025

tels que déposés à la BNB

8.1. Bilan consolidé après répartition[1] au 31 décembre 2025

(en euros)

Actif	codes	exercice 2025	exercice 2024
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	1.565.439.266	1.650.469.452
Immobilisations incorporelles	**21**	**9.095.392**	**10.316.661**
Écarts de consolidation positifs	**9920**	**9.891.266**	**144.088.237**
Immobilisations corporelles	**22/27**	**553.491.434**	**580.001.272**
Terrains et constructions	22	11.747.304	14.747.769
Installations, machines et outillage	23	482.964.740	523.153.390
Mobilier et matériel roulant	24	565.483	583.097
Location-financement et droits similaires	25	11.589.765	13.454.620
Autres immobilisations corporelles	26	2.166.502	2.814.444
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	44.457.640	25.247.951
Immobilisations financières	**28**	**992.961.174**	**916.063.282**
Sociétés mises en équivalence	9921	881.096.547	799.639.840
Participations	99211	881.096.547	799.639.840
Créances	99212		
Autres entreprises	284/8	111.864.627	116.423.442
Participations	284	108.674.860	113.116.690
Créances	285/8	3.189.767	3.306.751
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.679.200.755	1.455.217.675
Créances à plus d'un an	**29**	**17.226.179**	**15.637.345**
Créances commerciales	290	16.776.179	14.704.826
Autres créances	291	450.000	932.519
Stocks et commandes en cours d'exécution	**3**	**82.493**	
Stocks	30/36	82.493	
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35	82.493	
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	**40/41**	**75.778.727**	**63.173.385**
Créances commerciales	40	39.123.390	33.831.477
Autres créances	41	36.655.337	29.341.908
Placements de trésorerie	**50/53**	**1.405.070.690**	**1.207.699.474**
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	1.405.070.690	1.207.699.474
Valeurs disponibles	**54/58**	**161.169.573**	**150.211.839**
Comptes de régularisation	**490/1**	**19.873.093**	**18.495.630**
TOTAL DE L' ACTIF	20/58	3.244.640.021	3.105.687.127

1 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

Passif		codes	exercice 2025	exercice 2024
CAPITAUX PROPRES		10/15	2.472.881.588	2.296.922.989
Apport [2]		**10/11**	**261.424.370**	**261.424.370**
Capital		10	238.930.251	238.930.251
Capital souscrit		100	303.759.502	303.759.502
Capital non appelé		101	64.829.251	64.829.251
En dehors du capital		11	22.494.119	22.494.119
Primes d'émission		1100/10	22.494.119	22.494.119
Autres		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		**12**		
Réserves consolidées	(+)/(-)	**9910**	**1.954.568.910**	**1.773.010.761**
Ecarts de consolidation négatifs		**9911**	**250.528.193**	**254.978.391**
Écarts de conversion	(+)/(-)	**9912**	**-16.273**	**654.135**
Subsides en capital		**15**	**6.376.388**	**6.855.333**
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		**9913**	**70.959.921**	**66.973.975**
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		16	51.767.960	38.809.831
Provisions pour risques et charges		**160/5**	**38.080.754**	**23.564.330**
Pensions et obligations similaires		160	8.614.404	6.255.954
Charges fiscales		161	303.843	266.586
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	29.162.507	17.041.791
Impôts différés et latences fiscales		**168**	**13.687.206**	**15.245.501**
DETTES		17/49	649.030.552	702.980.331
Dettes à plus d'un an		**17**	**528.045.033**	**568.021.233**
Dettes financières		170/4	427.336.535	466.698.483
Emprunts subordonnés		170	341.672	397.485
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	6.465.778	7.329.417
Établissements de crédit		173	420.520.584	458.935.972
Autres emprunts		174	8.500	35.609
Dettes commerciales		175	5.349	2.126
Fournisseurs		1750	5.349	2.126
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	100.703.150	101.320.624
Dettes à un an au plus		**42/48**	**108.425.341**	**120.307.767**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	53.520.376	53.973.723
Dettes financières		43	35.193	10
Établissements de crédit		430/8		10
Autres emprunts		439	35.193	
Dettes commerciales		44	15.671.921	27.021.726
Fournisseurs		440/4	15.671.921	27.021.726
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	16.896.566	12.254.502
Impôts		450/3	9.236.927	5.013.472
Rémunérations et charges sociales		454/9	7.659.639	7.241.030
Autres dettes		47/48	22.301.284	27.057.806
Comptes de régularisation		**492/3**	**12.560.179**	**14.651.331**
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.244.640.021	3.105.687.127

2 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

8.2. Compte de résultats consolidé au 31 décembre 2025

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)[3]

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Ventes et prestations		**70/76A**	**229.133.639**	**246.204.082**
Chiffre d'affaires		70	198.118.854	203.164.270
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	2.205.298	6.755.760
Autres produits d'exploitation		74	25.187.859	29.917.429
Produits d'exploitation non récurrents		76A	3.621.628	6.366.624
Coût des ventes et des prestations		**60/66A**	**229.748.629**	**240.769.261**
Approvisionnements et marchandises		60	3.090	4.241.661
Achats		600/8	85.583	1.964.027
Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-82.493	2.277.634
Services et biens divers		61	84.838.450	80.657.723
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	40.649.437	37.916.648
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	63.923.735	65.527.849
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	-903.715	929.839
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	5.099.716	6.249.214
Autres charges d'exploitation		640/8	4.766.141	8.375.814
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	26.120.075	36.711.743
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	5.251.700	158.770
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	**9901**	**-614.990**	**5.434.822**
Produits financiers		**75/76B**	**58.579.792**	**61.365.165**
Produits financiers récurrents		75	51.682.510	60.183.571
Produits des immobilisations financières		750	11.029.802	21.941.036
Produits des actifs circulants		751	26.888.714	32.960.244
Autres produits financiers		752/9	13.763.993	5.282.292
Produits financiers non récurrents		76B	6.897.282	1.181.595
Charges financières		**65/66B**	**35.919.729**	**24.029.500**
Charges financières récurrentes		65	20.109.033	23.197.226
Charges des dettes		650	13.144.153	15.704.713
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961	383.922	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	651	-15.851.538	3.108.550
Autres charges financières		652/9	22.432.496	4.383.963
Charges financières non récurrentes		66B	15.810.696	832.274

3 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).*

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	**9903**	**22.045.073**	**42.770.487**
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		**780**	**4.025.832**	**4.565.741**
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		**680**	**396.184**	**2.294.702**
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	**67/77**	**12.528.641**	**12.434.065**
Impôts		670/3	12.528.641	15.024.029
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		2.589.964
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	**9904**	**13.146.080**	**32.607.460**
Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)	**9975**	**185.346.865**	**77.329.256**
Résultats en bénéfice	(+)	99751	190.824.054	88.070.251
Résultats en perte	(-)	99752	-5.477.189	-10.740.996
Bénéfice (Perte) consolidé(e)	(+)/(-)	**9976**	**198.492.945**	**109.936.716**
Part des tiers dans le résultat	(+)/(-)	99761	3.061.500	2.938.966
Part du groupe dans le résultat	(+)/(-)	99762	195.431.446	106.997.750

8.3. Annexe aux comptes consolidés

Liste des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Arc en Thierache S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Brocéliance Energies Locales S.A.S. Etang de la Chèze 1 35380 Plélan-Le-Grand France	G	64,97	0,00
Crédis Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Piercot 46 4000 Liège Belgique 0433.077.977	E2	99,31	0,00
Luminus Société anonyme Boulevard du Roi Albert II 7 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique 0471.811.661	E1	17,74	0

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations)*.
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Nethys Immo Société anonyme Boulevard Piercot 46 4000 Liège Belgique 0404.332.622	G	100,00	0,00
Elicio Wind d.o.o Vladimira Popovica 6 11070 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Electrawinds Kenya Société étrangère PO Box 13216 00400 Nairobi Kenya	G	100,00	0,00
Elicio Maldegem Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0811.413.314	G	60,00	0,00
Elicio SLH Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0807.239.047	G	100,00	0,00
Elicio Mali WF Société étrangère Milentija Popovica 9 11070 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio Ali VE Société étrangère Vladimira Popovica 9 11070 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0552.775.977	G	100,00	0,00

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Elicio Bastogne Société anonyme Boulevard Piercot 46 4000 Liège Belgique 0890.159.102	G	60,00	0,00
Elicio Berlare Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0811.412.621	G	51,00	0,00
Elicio Bretagne S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio WP Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0861.775.021	G	100,00	0,00
Elicio France S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio La Crayère S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations)*.
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Elicio le Haut Plateau S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio Offshore Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0831.221.209	G	100,00	0,00
Elicio Plus Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0462.850.445	G	100,00	0,00
Elicio Vent d'Ouest S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio Vent du Nord S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elnu Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0834.266.910	G	100,00	0,00
Integrale Luxembourg Société étrangère Avenue de la Gare 4 - boîte 6 1610 Luxembourg Luxembourg	E3	84,41	-0,59
Les Royeux Energies S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
NEB Participations Société anonyme Boulevard Piercot 46 4000 Liège Belgique 0480.029.739	P	70,57	0,00
Eléments desquels résulte la direction conjointe : contrôle conjoint			
Nethys Société anonyme Boulevard Piercot 46 Belgique 0465.607.720	G	100,00	0,00
Norther Société anonyme Esplanadestraat 14 8400 Oostende Belgique 0896.052.742	P	50,00	0,00
Eléments desquels résulte la direction conjointe : contrôle conjoint			
O de France S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Parc Eolien Bois de Grisan S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Parc Eolien des 3 Chesnots S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations)*.
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4)[1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE[3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT)[4]
Vents D'Armor S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Buchan Offshore Wind Limited Société étrangère Ground Floor West, Prospect House, Thistle Street 5 EH21DF Edinburgh Royaume-Uni **Eléments desquels résulte la direction conjointe : contrôle conjoint**	P	16,83	0,00
Elicio Vents D'Ardenne Société anonyme Boulevard Piercot 46 4000 Liège Belgique 0794.329.832	G	100,00	0,00
Penquer Eolien S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	E1	40,00	0,00
Pigeon Blanc S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	G	70,00	0,00
Publilec Société coopérative à responsabilité limitée Place Communale 1 4100 Seraing Belgique 0219.808.433	G	66,81	0,00
Publipart Société anonyme Rue Royale 55 1000 Bruxelles Belgique 0875.090.844	G	43,38	0
Shelterprod Société anonyme Rue de Genève 175 1140 Evere Belgique 0597.853.560	G	72,20	0,00

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4)[1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE[3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT)[4]
Socofe Société anonyme Avenue Maurice Destenay 13/2 4000 Liège Belgique 0472.085.439	E1	39,76	0
Taxshelter.be Société anonyme Rue de Mulhouse 36 4020 Liège-4020 Belgique 0865.895.838	G	72,00	0,00
Elicio Vetropark Juzni Banat Société étrangère Milentija Popovica 9 11070 Neo Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio Vetropark Nadel Société étrangère Milentija Popovica 9 11070 Neo Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio Plateau de Bassenge Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0756.538.137	G	100,00	0,00
Elicio Vetropark Nadel Starce Société étrangère Milentija Popovica 9 11070 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations)*.
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4)[1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE[3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT)[4]
Liège Airport Société anonyme Aéroport de Liège Batiment 50 4460 Grâce-Hollogne Belgique 0440.516.788	E1	35,53	0,00
Noshaq Société anonyme Lambert Lombard 3 4000 Liège Belgique 0426.624.509	E1	37,11	0,00
Parc Eolien des Grands Aiguillons Société étrangère Quai de Jemmapes 174 75011 Paris France	P	50,00	0,00
Eléments desquels résulte la direction conjointe : contrôle conjoint			
Elicio Wind for Water Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0765.857.263	G	80,00	0,00
Elnu2sea Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0779.421.724	G	51,00	0,00
Elicio Eolica SLU Calle Monte Esquinza 30 28010 Madrid Espagne	G	100,00	0,00
TCL Société anonyme Rue Sainte Marie 5 4000 Liège Belgique 0402.439.340	E2	92,33	0,00
Network Research Belgium[1] Société anonyme Parc Industriel des Hauts Sarts 2ème avenue 65 4040 Herstal Belgique 0430.502.430	E1	13,17	0
ELICIO La Boudoire S.A.S. S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 PARIS France	G	100,00	0

1 Nouvellement dénommée "Keyes".

DÉNOMINATION ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 et 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
ELICIO Vent de Hesbaye Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 1008.717.351	G	100,00	0
ELICIO Vent de Sambre Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 1016.671.846	G	100,00	0
Parc Eolien Les Fossés Blancs S.A.S. S.A.S. Lieutenant de Montcabrier - ZAC de Mazeran 74 34500 Beziers France **Eléments desquels résulte la direction conjointe : contrôle conjoint**	P	50,00	0
PENNAVEL S.A.S. S.A.S. Quai de Jemmapes 174 75011 PARIS France **Eléments desquels résulte la direction conjointe : contrôle conjoint**	P	50,00	0
ORANGE BELGIUM Société anonyme Avenue du Bourget 3 1140 Evere Belgique 0456.810.810	E1	4,43	-6,65
Elicio Power in Motion Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 1024.256.850	G	100,00	100,00

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations)*.
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*.
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

Liste des filiales exclusives et communes non reprises

(en vertu de l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations)

et des sociétes associées non mises en équivalence

(en vertu de l'article 3:148 du même arrêté)

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MOTIF DE L'EXCLUSION (A, B, C, D ou E) [1]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [2] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [3]
Les Amis de M Société coopérative à responsabilité limitée Rue Louvrex 95 4000 Liège Belgique 0518.924.363	A	78,76	0,00
Integrale Société anonyme Avenue Louise 250 1050 Ixelles Belgique 0221.518.504	E	71,15	0,00
Ai5 Société anonyme Place de la Cathédrale 6, boîte 61 4000 Liège Belgique 0664.673.989	A	29,02	0,00

1 Motif de l'exclusion à indiquer :
- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5. du BNB*

2 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

3 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité)

Sociétés autres que les filiales et les sociétés associées

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe au BNB, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors *(au titre des articles 3:97 et 3:98 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom* mais pour leur compte, un pourcentage du capital ou de l'apport de 10 % au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [1] (EN %)	INFORMATIONS REPRISES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS [2]			
		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES (+) OU (-) (EN DEVISES)	RÉSULTAT NET (+) OU (-) (EN DEVISES)
Ecetia Finances Société coopérative Rue Sainte Marie 5 4000 Liège Belgique 0203.978.726	11,11	31/12/2024	EUR	3.889.671	-281.887

1. Fraction du capital ou de l'apport détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.
2. Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

Critères de consolidation et modifications du périmètre de consolidation

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations).

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de PUBLILEC S.R.L. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 30 septembre 2025 de Publipart dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Nethys S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Nethys immo S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio WP NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Bastogne S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Maldegem NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Berlare S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Plus S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio SLH NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elnu S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Offshore S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Brocéliandes Energies Locales S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio France S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Bretagne S.A.S dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Parc Eolien Croix 3 Chenosts S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Pigeon Blanc S.A.S dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Parc Eolien Bois de Grisan S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vent d'Ouest S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Wind D.O.O. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Mali WF D.O.O. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Ali VE D.O.O. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Electrawinds Kenya Ltd dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vent du Nord SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Taxshelter.be SA dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Shelter Prod SA dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Arc en Thiérache SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio la Crayère SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio le haut Plateau SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Ô de France SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Plateau de Bassenge dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vetropark Juzni Banat d.o.o dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vetropark Nadel d.o.o dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Eolica SLU dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de ElNu2sea dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Wind for Water NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vetropark Nadel Starce d.o.o dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vents d'Ardenne NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vents d'Armor SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Les Royeux Energies S.A.S. en raison d'un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio La Boudoire S.A.S. en raison d'un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vent de Hesbaye NV en raison d'un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Vent de Sambre NV en raison d'un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Elicio Power in Motion NV en raison d'un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Buchan Offshore Wind Ltd en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de NEB Participations S.A. en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Norther S.A. en raison d'un contrôle conjoint.

La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Parc Eolien des Grands Aiguillons SAS en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Parc Eolien Les Fossés Blancs SAS en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Pennavel SAS en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Penquer Eolien S.A.S. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 40%.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de LUMINUS S.A. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 17,74%.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Noshaq SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 37,11 %.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Liege Airport SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 35,54 %.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Network Research Belgium[1] SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 13,17 %.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 de SOCOFE dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 39,76 %.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de ORANGE BELGIUM dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 4,43 %.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Le Travailleur chez lui SA dans la mesure où l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de Crédis S.C.R.L. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025 de L'Intégrale Luxembourg S.A. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

Par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de consolidation a été revu. En effet, pour l'exercice 2025, le périmètre de consolidation porte sur 61 entités reprises aux pages 102 à 110 du présent rapport. Pour 45 entités, il s'agit d'une intégration globale; pour 6 entités, d'une intégration proportionnelle et pour 10 entités, d'une mise en équivalence. En 2024, le périmètre de consolidation portait sur 62 entités dont 45 en intégration globale, 6 en intégration proportionnelle et 11 autres entités étaient mise en équivalence. Par rapport à l'exercice précédent, L'Avenir Advertising et NEB Foncière, sont sorties du périmètre. Par rapport à l'exercice précédent, Elicio Power in Motion NV est entrée dans le périmètre.

1 Nouvellement dénommée "Keyes".

8.4. Règles d'évaluation et latences fiscales

Règles d'évaluation

RÈGLE PARTICULIÈRE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les écarts de première consolidation positifs qui auraient dû être, en principe, en tout ou en partie, alloués aux différents éléments d'actifs intégrés dans la consolidation, sont principalement relatifs à la clientèle et au réseau des entités consolidées. Ils sont amortis linéairement sur 30 années (télécom et B2B), ce taux correspond à la durée d'amortissement (30 ans) usuellement observée au niveau du secteur d'activité concerné, ou linéairement sur 5 années (intégration de services IT, activités média, financement d'oeuvres audiovisuelles, production d'énergie renouvelable, assurances et crédit).

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont enregistrés dans les comptes consolidés pour corriger les différences fiscales temporelles résultant :

i) Amortissements de correction Conso (12 ans → 15 ans et 20 ans→ 15 ans)
ii) Conso correction provisions démantèlement au BEGAAP
iii) Conso corrections amortissement dérogatoire (FR)
iv) Correction conso du passage des traitements RS GAAP aux traitements BE GAAP

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat, calculés au taux d'imposition de la date de clôture.
Les impôts différés reconnus sont réévalués à la fin de chaque période de reporting.

Méthodes de calcul des latences fiscales

Explication détaillée des méthodes mises en œuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales	codes	exercice 2025
Ventilation de la rubrique 168 du passif	168	13.687.206
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations)	1681	13.687.206
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	1682	

État des immobilisations incorporelles

Frais de développement		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8051P**		25.416.288
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021		
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99811		
Autres variations	(+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8051**	**25.416.288**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8121P**		**15.325.005**
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	1.389.005	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99831		
Autres variations	(+)/(-)	99841	1	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8121**	**16.714.010**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**81311**	**8.702.277**	

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8052P**		**983.210**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	272.244	
Cessions et désaffectations		8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042	5.450	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99812		
Autres variations	(+)/(-)	99822		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8052**	**1.260.904**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8122P**		**757.832**
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	104.507	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112	5.450	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99832		
Autres variations	(+)/(-)	99842		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8122**	**867.789**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**211**	**393.114**	

Goodwill

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8053P**		**362.211**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8023		
Cessions et désaffectations		8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8043		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99813		
Autres variations	(+)/(-)	99823		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8053**	**362.211**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8123P**		**362.211**
Mutations de l'exercice				
Actées		8073		
Reprises		8083		
Acquises de tiers		8093		
Annulées		8103		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8113		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99833		
Autres variations	(+)/(-)	99843		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8123**	**362.211**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**212**		

Acomptes versés

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8054P**		
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8024		
Cessions et désaffectations		8034		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8044		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99814		
Autres variations	(+)/(-)	99824		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8054**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8124P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8074		
Repris		8084		
Acquis de tiers		8094		
Annulés		8104		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8114		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99834		
Autres variations	(+)/(-)	99844		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8124**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**213**		

État des immobilisations corporelles

Terrains et constructions		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8191P**		**28.500.024**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161		
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181	80.079	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99851	-79	
Autres variations	(+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8191**	**28.580.024**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8251P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8211		
Acquis de tiers		8221		
Annulés		8231		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99871		
Autres variations	(+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice		**8251**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8321P**		**13.752.256**
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	3.080.483	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99891	-19	
Autres variations	(+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8321**	**16.832.720**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(22)**	**11.747.304**	

Installations, machines et outillage

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8192P**		**1.068.040.554**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	173.385	
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	18.600.773	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99852	-182.813	
Autres variations	(+)/(-)	99862	-6.518	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8192**	**1.086.625.381**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8252P**		**3.358.161**
Mutations de l'exercice				
Actés		8212		
Acquis de tiers		8222		
Annulés		8232		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99872		
Autres variations	(+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice		**8252**	**3.358.161**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8322P**		**548.245.325**
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	58.848.063	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés		8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99892	-74.585	
Autres variations	(+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8322**	**607.018.803**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(23)**	**482.964.740**	

Mobilier et matériel roulant

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8193P**		**1.744.192**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	216.421	
Cessions et désaffectations		8173	148.258	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	8.009	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99853	-531	
Autres variations	(+)/(-)	99863	68.540	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8193**	**1.888.373**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8253P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8213		
Acquis de tiers		8223		
Annulés		8233		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99873		
Autres variations	(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice		**8253**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8323P**		**1.161.093**
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	247.988	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés		8303	148.099	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313	-5.450	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99893	-360	
Autres variations	(+)/(-)	99903	67.717	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8323**	**1.322.889**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(24)**	**565.483**	

Location-financement et droits similaires		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8194P**		**46.354.456**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8164	33.581	
Cessions et désaffectations		8174	23.714	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8184		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99854		
Autres variations	(+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8194**	**46.364.322**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8254P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8214		
Acquis de tiers		8224		
Annulés		8234		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8244		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99874		
Autres variations	(+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice		**8254**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8324P**		**32.899.835**
Mutations de l'exercice				
Actés		8274	1.882.231	
Repris		8284		
Acquis de tiers		8294		
Annulés		8304	7.510	
Transféré d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8314		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99894		
Autres variations	(+)/(-)	99904	1	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8324**	**34.774.557**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(25)**	**11.589.765**	
dont				
Terrains et constructions		**250**		
Installations, machines et outillage		**251**	**11.557.606**	
Mobilier et matériel roulant		**252**	**32.159**	

Autres immobilisations corporelles

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8195P**		**9.024.922**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165	3.481	
Cessions et désaffectations		8175	685.550	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99855	-385	
Autres variations	(+)/(-)	99865	-119.099	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8195**	**8.223.369**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8255P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8215		
Acquis de tiers		8225		
Annulés		8235		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99875		
Autres variations	(+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice		**8255**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8325P**		**6.210.478**
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	637.458	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés		8305	672.170	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99895	-45	
Autres variations	(+)/(-)	99905	-118.855	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8325**	**6.056.867**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(26)**	**2.166.502**	

Immobilisations en cours et acomptes versés

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8196P**		**25.247.951**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	39.129.441	
Cessions et désaffectations		8176	527.366	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-18.694.311	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99856	-698.074	
Autres variations	(+)/(-)	99866		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8196**	**44.457.640**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8256P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99876		
Autres variations	(+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice		**8256**	**0**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8326P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8276		
Reprises		8286		
Acquises de tiers		8296		
Annulées		8306		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99896		
Autres variations	(+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8326**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(27)**	**44.457.640**	

État des immobilisations financières

Sociétés mises en équivalence - participations		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391P**		**299.920.033**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361		
Cessions et retraits		8371	167.482.331	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391**	**132.437.702**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8451P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		**8451**		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées		8501		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551P**		
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	**8541**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551**		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	(+)/(-)	**9994P**		
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)	**99941**	**748.658.845**	
Quote-part dans le résultat de l'exercice		999411	182.273.840	
Éliminations du montant des dividendes afférents à ces participations		999421	-36.090.702	
Autres types de variations des capitaux propres		999431	602.475.707	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(99211)**	**881.096.547**	

Autres entreprises - participations

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8392P**		**376.139.710**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372	9.410.474	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Écarts de conversion	(+)/(-)	**99912**		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8392**	**366.729.236**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8452P**		**211**
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquies de tiers		8422		
Annulées		8432		
Écarts de conversion	(+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		**8452**	**211**	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8522P**		**263.023.231**
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482	4.182.649	
Acquises de tiers		8492		
Annulées		8502	785.995	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8522**	**258.054.587**	
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8552P**		**0**
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	**8542**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8552**	**0**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(284)**	**108.674.860**	

Autres entreprises - créances		codes	exercice 2025	exercice 2024
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**285/8P**		**3.306.751**
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	6.563.558	
Remboursements		8592	7.564.796	
Réductions de valeur actées		8602	1.314	
Réductions de valeur reprises		8612	962.024	
Écarts de conversion	(+)/(-)	99952		
Autres	(+)/(-)	8632	-76.457	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(285/8)**	**3.189.767**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		**8652**		

État des réserves consolidées

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	**9910P**		**1.773.010.761**
Mutations de l'exercice				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	195.431.446	
Autres variations	(+)/(-)	99003	-13.873.296	
Autres variations *(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)*				
Afffectation de la mère			-16.000.000	
Sortie de L'Avenir Advertising et NEB Foncière			1.575.070	
Elimination dividendes filiales déjà sorti lors de l'exercice précédent			1.488.654	
Autres variations			-937.021	
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	**(9910)**	**1.954.568.910**	

État des écarts de consolidation et de mise en équivalence

Consolidation - écarts positifs	codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur comptable au terme de l'exercice	**99201P**		**0**
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041		
Écarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**99201**	**0**	

Consolidation - écarts négatifs	codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur comptable au terme de l'exercice	**99111P**		**4.118.842**
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Écarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**99111**	**4.118.842**	

Mise en équivalence - écarts positifs	codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur comptable au terme de l'exercice	**99202P**		**144.088.237**
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033	-103.626.694	
Amortissements	99043	26.120.075	
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063	-4.450.202	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**99202**	**9.891.266**	

Mise en équivalence - écarts négatifs	codes	exercice 2025	exercice 2024
Valeur comptable au terme de l'exercice	**99112P**		**250.859.548**
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Écarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064	-4.450.198	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**99112**	**246.409.351**	

État des dettes

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	codes	exercice 2025
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	53.520.376
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	1.069.369
Établissements de crédit	8841	52.415.398
Autres emprunts	8851	35.609
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	(42)	53.520.376
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	208.296.386
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	3.483.141
Établissements de crédit	8842	204.804.746
Autres emprunts	8852	8.500
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	100.703.150
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	8912	308.999.536
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	219.040.148
Emprunts subordonnés	8813	341.672
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	2.982.638
Établissements de crédit	8843	215.715.838
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	5.349
Fournisseurs	8873	5.349
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	219.045.497

Dettes (ou partie des dettes) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation

		exercice 2025
Dettes financières	**8922**	**461.924.582**
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	7.531.374
Établissements de crédit	8962	454.393.208
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	**8982**	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	**9012**	
Dettes fiscales, salariales et sociales	**9022**	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	**9052**	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	**9062**	**461.924.582**

Résultats

Chiffre d'affaires net	codes	exercice 2025	exercice 2024
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Belgique		143.261.949	143.857.755
Europe		40.084.043	43.965.875
Reste du monde		14.722.862	15.340.639
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	143.261.949	143.857.755

Effectif moyen du personnel (en unités) et frais de personnel	codes	exercice 2025	exercice 2024
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	277,1	77,0
Ouvriers	90911	8,5	0,0
Employés	90921	257,6	72,0
Personnel de direction	90931	11,0	5,0
Autres	90941	0,0	0,0
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	38.274.005	36.369.054
Pensions	99622	181.383	109.062
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081		
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902	15,0	11,0
Ouvriers	90912		
Employés	90922	15,0	11,0
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	2.194.050	1.438.531
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	93082		

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Produits non récurrents		**76**	**10.518.910**	**7.548.218**
Produits d'exploitation non récurrents		**76A**	**3.621.628**	**6.366.624**
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630	538.263	6.064.538
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	3.083.365	302.086
Produits financiers non récurrents		**76B**	**6.897.282**	**1.181.595**
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières		761	5.144.673	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		90.443
Autres produits financiers non récurrents		769	1.752.609	1.091.152

		codes	exercice 2025	exercice 2024
Charges non récurrentes		**66**	**21.062.396**	**991.044**
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	**5.251.700**	**158.770**
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	2.266.000	
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles		6630	30.062	59.090
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7	2.955.638	99.680
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration		6690		
Charges financières non récurrentes		**66B**	**15.810.696**	**832.274**
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	1.314	79.433
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621	10.000.000	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631	5.799.930	6.672
Autres charges financières non récurrentes		668	9.453	746.169
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

	codes	exercice 2025	exercice 2024
Impôts sur le résultat			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	**99084**	**3.629.648**	**2.271.039**
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	**99085**		

Droits et engagements hors bilan

	codes	exercice 2025
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	**9149**	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement :		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	617.055.119
de tiers	99087	19.693.203
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	**9217**	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	**9218**	**31.177.298**
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	**9219**	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants

	exercice 2025
Un tiers, LSG BV, a déposé une réclamation de 750 000 EUR contre Elicio NV concernant le paiement d'une prime de succès pour les projets éoliens serbes Alibunar et Malibunar. Elicio conteste la validité de cette réclamation. Après une procédure de cassation, LSG a relancé la procédure devant la Cour d'appel de Bruxelles, où l'affaire est toujours en cours. Une provision de 750.000 EUR a été inscrite dans les comptes d'Elicio NV.	750.000

Nature, objectif commercial et consequences financières des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation.

	exercice 2025
Plusieurs garanties bancaires ont été émises à la demande d'Elicio N.V., ce qui a permis au groupe Elicio de poursuivre le développement et la construction de certains projets.	39.679.820
Plusieurs garanties de paiement ont été fournies par Elicio N.V. à des parties externes, ce qui a permis au groupe Elicio de poursuivre le développement, la construction et l'exploitation des projets.	30.463.097

Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation qui ne sont pas comprises dans la consolidation

Entreprises liées	codes	exercice 2025	exercice 2024
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances	**9291**	**143.000**	**128.378**
À plus d'un an	9301	143.000	128.378
À un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	**9381**		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		

Entreprises avec un lien de participation	codes	exercice 2025	exercice 2024
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	17.901.555	17.534.288
Créances	**9292**	**0**	
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	0	
Dettes	**9352**		
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372		

Relations financières avec

Les administrateurs ou gérants de l'entreprise consolidante	codes	exercice 2025
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens Administrateurs ou gérants	99097	84.103
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99096	

Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)	codes	exercice 2025
Émoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	**9507**	**129.747**
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) Commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	15.958
Missions de conseils fiscaux	95072	13.674
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Émoluments des personnes avec lesquelles le (les) Commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de Commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	**9509**	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le (les) Commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des Sociétés et des Associations.

Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

				exercice 2025		exercice 2024	
CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	**RISQUE COUVERT**	**SPÉCULATION/ COUVERTURE**	**VOLUME**	**VALEUR COMPTABLE**	**JUSTE VALEUR**	**VALEUR COMPTABLE**	**JUSTE VALEUR**
Interest rate SWAP	Secure interests payments	Couverture	410.210.229	19.118	30.087.923		27.594.450

Informations complémentaires - Annexe aux comptes consolidés (CONSO 9)

COTISATIONS DE RESPONSABILISATION

Dans le cadre de l'élaboration des comptes 2025, l'estimation de la charge de responsabilisation a été mise à jour. Cette estimation inclut l'ensemble des charges de responsabilisation, hors charges de responsabilisation en lien avec la carrière passée du personnel statutaire de BRUTELE pour lesquelles l'inscription figure au bilan d'ENODIA.
Cette charge de responsabilisation en valeur actualisée (taux de rendement de 3.4%) s'élève à 149.590.894,16€. Les hypothèses de valorisation ont été adaptées à l'environnement actuel, par une actualisation des tables de mortalité et l'intégration des modifications de la législation en matière de pension, notamment du point de l'âge légal à prendre en considération, ainsi que la mise à jour des coefficients de responsabilisation communiquée par le SFP.

Concernant la charge de responsabilisation en lien avec la carrière passée du personnel statutaire de BRUTELE intégré en ENODIA depuis le 1er juin 2023, l'estimation de cette charge de responsabilisation est financée par une retenue sur le prix d'acquisition de BRUTELE. Le montant de la dette initiale de 101,4M€ qui figure au bilan d'ENODIA est adapté en fonction des versements effectués par ENODIA au fonds solidarisé pour couvrir ces charges.

ENODIA dispose d'un portefeuille de titres géré pour le compte des communes associées de l'Intercommunale ex-BRUTELE destiné à couvrir les charges de pensions, de responsabilisation ainsi que l'assurance hospitalisation. Ce portefeuille a été constitué sur la base d'une retenue sur le prix de vente des actions BRUTELE à l'occasion de l'opération de cession d'une participation majoritaire dans VOO SA. Les fonds ont été confiés à un gestionnaire de fonds (DPAM). En contrepartie de ce portefeuille repris à l'actif du bilan d'ENODIA, une dette a été actée envers les communes associées de l'ex BRUTELE. La couverture des charges susvisées et son financement au travers du portefeuille devront faire l'objet d'une révision quinquennale (2028). Ces révisions amèneront soit une réalimentation du portefeuille par les communes associées ex BRUTELE si ce dernier se révélait insuffisant, soit une rétrocession vers ces communes dans l'hypothèse inverse. Dans ce contexte précis, ENODIA n'est pas amené à s'enrichir ni à s'appauvrir ni des fluctuations du portefeuille ni des ajustements des engagements de pension.
Dès lors, les latences constatées sur ces placements font l'objet d'une mention dans les annexes aux comptes annuels.
Globalement, le portefeuille pourrait être revalorisé au 31/12/2025, à hauteur d'un montant de 344.161,68€, issu d'une plus-value latente de 4.712.526,03€ et d'une moins-value latente de 4.368.364,05€.

OPINION AVEC RÉSERVES EN 2025

En 2025, Enodia reprend dans sa consolidation les comptes consolidés de SOCOFE par la méthode de mise en équivalence. SOCOFE détient des participations de 30,00% en PUBLIGAZ SC et de 29,88% en Publi-T SC, dont les comptes sont consolidés au sein du sousgroupe SOCOFE par une mise en équivalence sur la base des comptes statutaires 2025 des dites sociétés. Selon l'application de l'article 3 :147 de l'AR du 29/4/2019 portant exécution du CSA, il incombe à SOCOFE et, par conséquent, à ENODIA de procéder à la mise en équivalence des deux sociétés sur la base des comptes consolidés de ces dernières et non de leurs comptes statutaires. Or, à l'établissement des comptes consolidés 2025 de SOCOFE, l'information nécessaire n'était pas encore disponible, de sorte que cette mise en équivalence des sous-consolidations PUBLIGAZ et PUBLI-T était rendue impossible. Il s'agit donc d'une remarque technique.
Comme annoncé dans le cadre de l'annexe dans les comptes annuels 2024 portant sur l'opinion avec réserve, ENODIA s'était engagée à en évaluer l'impact, dans l'annexe des comptes annuels 2025, soit avec une année de décalage. Ainsi, pour les comptes consolidés au 31/12/2024, il est constaté une sous-évaluation des postes du bilan à hauteur de 288.184.060,03€ et une sous-évaluation du résultat à hauteur de 61.068.411,67€.
Pour 2025, l'évaluation de l'impact ne pourra de nouveau se faire qu'avec une année de décalage, soit à l'élaboration des comptes 2026.

©Nzone production 2025

enodia

Rapport du commissaire

Comptes annuels consolidés 2025

Rapport du Collège des Commissaires à l'assemblée générale des coopérateurs de la société sur les comptes consolidés

(pour l'exercice clos le 31 décembre 2025)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Enodia SC (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes consolidés » et inclut également notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

La SRL LIBRA – AUDIT & ASSURANCE et la SRL RSM INTERAUDIT ont été nommés en qualité de commissaires formant un collège par l'assemblée générale du 26 juin 2024, après recommandation du comité d'audit et conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de collège des commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société Enodia depuis 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.244.640 (000) et dont le compte de résultat se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice, part du groupe, de € 195.431 (000).

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « fondement de l'opinion avec réserve » ci-après, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au 31 décembre 2025, Enodia détient indirectement 39,76% de la société associée SOCOFE SA. Les comptes consolidés de cette société sont mis en équivalence dans les comptes consolidés de Enodia et représentent 15,8% du total de l'actif et 74,9% du bénéfice consolidé. Le commissaire de cette société associée a émis une opinion avec réserve concernant le fait que SOCOFE, qui détient respectivement 29,88 % et 30,00 % des parts représentatives du capital de Publi-T SC et de Publigaz SC qu'elle consolide via la méthode de mise en équivalence dans ses comptes consolidés, n'a pas pu respecter les dispositions de l'article 3 :147 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Cette mise en équivalence s'effectue sur la base des comptes annuels statutaires de Publi-T SC et Publigaz SC, alors que l'article précité requiert de le faire sur base des comptes consolidés lorsque les sociétés mises en équivalence établissent des comptes consolidés.

Eu égard au fait que les comptes consolidés de Publi-T SC et de Publigaz SC ne sont pas encore disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés du Groupe Enodia, son Conseil d'Administration a considéré les comptes annuels statutaires des Sociétés associées précitées, afin de déterminer la valeur des sociétés mises en équivalence ; ce qui est contraire au prescrit de l'article 3 :147 précité.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de la participation de SOCOFE SA dans les sociétés mises en équivalence, qui s'établit à € 514.246 (000) au 31 décembre 2025.
Il en est de même pour les quotes-parts dans le résultat de la société mise en équivalence SOCOFE SA qui s'élève à € 148.719 (000) au 31 décembre 2025.

La réserve porte également sur les chiffres comparatifs de ces deux mêmes comptes du bilan et compte de résultats.
Nous referrons à l'annexe CONSO 9 des comptes consolidés qui reprend l'impact non enregistré dans les comptes 2024 de la mise en équivalence des comptes consolidés de Publi-T SC et Publigaz SC sur les chiffres du bilan et du compte de résultats des comptes consolidés d'Enodia SC pour l'année 2024.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur l'annexe CONSO 9 des comptes consolidés qui décrit la problématique du financement des pensions du secteur public.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le prin-

cipe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés et à l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence éventuelle sur le rapport de gestion du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'autre anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Les cabinets de révision constituant le Collège des commissaires n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Liège et Gosselies, le 21 mai 2026

Le Collège des Commissaires

LIBRA - AUDIT & ASSURANCE SRL
Commissaire

Réprésentée par
Hanine ESSAHELI
Associé

RSM INTERAUDIT SRL
Commissaire

Représentée par
Thierry LEJUSTE
Associé

enodia

10

Liste des adjudicataires

Liste des adjudicataires de marchés publics

(exercice 2025)

TYPES [1]	PROCÉDURES	RÉFÉRENCES	DESCRIPTIONS DES MARCHÉS	ADJUDICATAIRES
F	Procédure négociée directe avec publication préalable	2024-053-MPF	Approvisionnement des véhicules ENODIA en carburant à prélever aux pompes au moyen de cartes magnétiques	CIRCLE K BELGIUM SA
F	Procédure négociée directe avec publication préalable	2024-060-MPF	Fourniture, installation et mise en service de bornes de recharges pour véhicules électriques et services associés	ENERSOL SRL
S	Procédure concurrentielle avec négociation	2025-006-MPS	Le renouvellement du portefeuille d'assurances d'ENODIA	ETHIAS SA (Lots 1 et 2)
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure ouverte)	2025-009-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de fonction ENODIA	ATHLON CAR LEASE BELGIUM NV
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure ouverte)	2025-011-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de fonction ENODIA	J & T AUTOLEASE NV
S	Procédure négociée directe avec publication préalable	2025-020-MPS	Assurance Cyber Security	ZURICH INSURANCE EUROPE AG
S	Procédure ouverte (menée par le Service Fédéral des Pensions)	SFPD/ S2300/2024/25	Assurance Hospitalisation	ETHIAS SA

1 [F] = marché de fournitures
[S] = marché de services

Éditeur responsable
René DURIA,
Responsable administratif - Instances

ENODIA S.C.
Boulevard Piercot 46
B-4000 Liège
Belgique

Crédits photos
Couvertures et 2e de couverture : Landsat 2026, U.S. Geological Survey NASA, via EOSDA LandViewer ;
P. 2, 4, 8, 13 : ENODIA ;
P. 2 & 18 : Marsupilami : © 2026 Pathé Films - Baf Prod - TF1 Films Production - Artemis Productions ;
P. 3, 58 & 65 : Elicio ;
P. 79 : Liege Airport - Pixel Prod ;
P. 3, 84, 90 & 96 : Magnific ;
P. 3 & 138 : Nzone production 2025 ;
P. 3 & 144 : Liege Airport - Pixel Prod

© 2026 - Tous droits réservés **ENODIA**

enodia